



# Aménagement forestier

## Forêt Communale d'Urbanya

Département : Pyrénées-Orientales

**2016 - 2035**

Surface cadastrale : 462,9366 ha  
Surface retenue pour la gestion : 457,32 ha

Altitudes extrêmes : 2210 m – 1170 m

Révision d'aménagement

SRA : Méditerranée Languedoc-Roussillon - Montagnes  
pyréennes

## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'URBANYA.....</b>	<b>3</b>
<b>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS .....	6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	8
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS.....</b>	<b>9</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	9
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	10
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET .....</b>	<b>15</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	15
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	16
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	19
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	20
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....</b>	<b>21</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....</b>	<b>21</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	21
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	22
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....</b>	<b>22</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	22
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION .....</b>	<b>24</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	24
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	26
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	26
<b>2.5 PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2016 - 2035 .....</b>	<b>27</b>
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	27
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	27
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTION ECOLOGIQUE .....	30
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	30
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	33
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	33
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIIONS ACTIONS DIVERSES .....	34
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB .....	36
<b>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....</b>	<b>37</b>
<b>3.1 RECAPITULATIFS.....</b>	<b>37</b>
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER .....	37
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS .....	38
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL .....	39
<b>3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>42</b>

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'URBANYA

## Le contexte

---

La forêt communale d'Urbanya est constituée de deux tènements situés en versant Est du Pic de la Rouquette (2345 m), dans le massif du Madres-Coronat :

- Le tènement du Col de las Bigues et Clot del Baro, sur la commune d'Urbanya, situé à l'Est et exposé au Sud
- Le tènement du Bac de Toreilles et du Bac de la Pinouse, sur les communes de Nohèdes et d'Urbanya, situé à l'Ouest et exposé à l'Est

La forêt occupe une zone étroite dans la partie supérieure du versant Sud d'une chaîne de montagne secondaire qui sépare les vallées de la Castellane et de la Callane, affluent de la Têt. La pente moyenne est de 40 %.

## Les enjeux principaux de la forêt

---

Incluse en partie dans la réserve naturelle nationale de Nohèdes, l'enjeu le plus élevé de la forêt communale est d'ordre environnemental.

- Le pastoralisme est généralisé sur l'ensemble de la forêt communale : le sylvopastoralisme est le mode de gestion exercé depuis 1990.
- La forte pression des ongulés sauvages et domestiques est problématique au regard du renouvellement des peuplements forestiers.
- Les cervidés sauvages ayant un impact important sur la régénération, la chasse est un enjeu important, à travers la maîtrise de leur densité sur la forêt communale.
- Les peuplements forestiers sont peu productifs et l'exploitation forestière est fortement limitée car l'accès des grumiers au massif dépend d'une autorisation de passage par le domaine privé de Cobazet ; la production forestière reste cependant un enjeu secondaire sur une partie de la forêt.

## L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

---

Recettes :

- Une seule coupe a été réalisée en 2001, avec une récolte de 1266 m<sup>3</sup>, pour une recette de 9000 €.
- Les redevances des concessions pastorales ont été de 18500 €.

Dépenses :

- Des travaux à caractère DFCI (gyrobroyage de pare-feu) ont été réalisés en 2000 pour un montant de 6500 €.
- Des travaux d'entretien de peuplements (nettoisement après coupe, dépressage de résineux) ont été réalisés en 2001 et 2004 pour un montant de 20950 €.
- Des travaux d'entretien de pistes (réfection de voies d'eau) ont été réalisés en 2011 et 2012 pour un montant de 2080 €.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Commune d'Urbanya

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Communale
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale d'Urbanya
Départements de situation	Pyrénées-orientales
Région nationale IFN de référence	806 - Conflent
Schéma régional d'aménagement	Méditerranée Languedoc-Roussillon Montagnes pyrénéennes

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Pyrénées-orientales	Nohèdes	157,2260
	Urbanya	305.7106
	Total	462,9366

- **Période d'application de l'aménagement**

2016 – 2035 (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale d'Urbanya	F16223Y	462,9366	26/10/2001	2000	2014

- **Carte de situation de la forêt**

Voir le document en annexe 1

Le bilan total annuel a été de -131 €.

### **Les grandes options de l'aménagement**

---

L'aménagement forestier doit être cohérent avec le plan de gestion de la réserve naturelle de Nohèdes. Le pastoralisme permettant le maintien des milieux ouverts est à favoriser avec une attention particulière pour le renouvellement des peuplements qui nécessitera la mise en défens des zones à régénérer.

### **Le programme d'actions**

---

Etablissement d'un programme de coupes groupé sur quatre années, de manière à améliorer la commercialisation des bois. Le programme de travaux est limité à l'entretien des pistes et à la création du parcellaire en fonction du passage en coupe.

### **Bilan prévisionnel**

---

Le bilan prévisionnel s'élève à 2 112 €/an.

## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

### • Les surfaces de l'aménagement

<b>Surface cadastrale</b>	<b>462 hectares 93 ares 66 centiares</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>457 hectares 32 ares</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>219 hectares 20 ares</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>189 hectares 42 ares</b>

La surface cadastrale est identique à celle de l'aménagement précédent (voire en annexe 1 bis l'arrêté préfectoral n°108/99 du 13/01/1999 portant soumission au régime forestier des terrains appartenant à la commune d'Urbanya').

La surface retenue pour la gestion, inférieure à la surface cadastrale, est la surface calculée par le Système d'Informations Géographique de l'ONF.

La surface boisée en début d'aménagement correspond à la surface occupée par tous les peuplements forestiers, vides inclus.

La surface en sylviculture de production est la surface cumulée des unités de gestion comportant des peuplements exploitables, vides inclus.

### • Etat des lieux

La forêt est constituée de deux tènements :

- Le tènement du Col de las Bigues et Clot del Baro, à l'Est, d'une surface de 140 ha 86 a 27 ca sur la commune d'Urbanya
- Le tènement du Bac de Toreilles et du Bac de la Pinouse, à l'Ouest, d'une surface de 322 ha 07 a 39 ca, dont 157 ha 22 a 60 ca sur la commune de Nohèdes et 164 ha 84 a 79 ca sur la commune d'Urbanya

### • Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Aucun procès-verbal de bornage n'a été retrouvé mais les parties qui jouxtent la forêt domaniale ont été bornées par le service de Restauration des Terrains en Montagne en 1845.

La longueur des périmètres est de 19,847 km :

- Canton du Col de las Bigues et Clot del Baro
  - o Au Nord : limite avec la forêt domaniale de Nohèdes-Urbanya
  - o Au Sud et à l'Ouest : limite avec les pâturages communaux
  - o A l'Est : limite avec la commune de Mosset et la forêt privée

Type de limite	Longueur délimitée	Longueur à délimiter
Commune	2540	
Domanial	470	
Particulier		3970

- Canton du Bac de Toreilles et du Bac de la Pinouse
  - o Au Sud et à l'Ouest : limite avec la forêt domaniale de Nohèdes-Urbanya
  - o Au Sud-Ouest : limite avec la forêt domaniale de Nohèdes-Urbanya et le canal d'Urbanya (limite bornée en totalité)
  - o Au Nord : Crête, propriété privée et forêt domaniale de Nohèdes-Urbanya
  - o A l'Est : limite avec la forêt domaniale de Nohèdes-Urbanya et le ruisseau d'Urbanya

Type de limite	Longueur délimitée	Longueur à délimiter	Limite naturelle
Commune		2890	
Domanial	8847		
Particulier		470	
Naturelle			660

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt communale d'Urbanya appartient à la commune depuis au moins le 17 décembre 1859 (bénéfice du régime forestier sur une surface de 328 ha 61 a 99 ca). En 1984, 95 ha 62 a 67 ca ont bénéficié du régime forestier et ont été en partie reboisés ; en 1999, l'adjonction de 39 ha 69 a porte la surface actuelle bénéficiant du régime forestier à 462 ha 93 a 66 ca.

- **Parcellaire forestier**

La forêt communale d'Urbanya comprend treize parcelles forestières. Les limites de parcelles n'ont été matérialisées que sur les parcelles n° 6 et 12 en 1999.

- **Concessions**

**Concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Concession pastorale au syndicat des éleveurs du Conflent	01/01/2007 – 31/12/2015	Parcelles 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13
Concession pastorale au groupement pastoral d'Urbanya	01/01/2013 – 31/12/2020	Parcelles 1, 2, 3, 4 et 6

Toute la forêt communale est parcourue par des troupeaux de bovins ; le détail des modalités de pâturage et leur incidence sur la gestion forestière seront développés au § 2.5.4.D

De manière générale, les concessions en forêt publique :

- Rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- Répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- Ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
<b>Fonctions principales</b>	<b>Production ligneuse</b>	sans objet	faible	moyen	fort	
		268	189			457
	<b>Fonction écologique</b>		ordinaire	reconnu	fort	
			151	231	75	457
	<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		local	reconnu	fort	
			457			457
	<b>Protection contre les risques naturels</b>	sans objet	Faible	moyen	fort	
			457			457

Le niveau d'enjeu de la production ligneuse est faible pour l'ensemble des peuplements de pins sylvestres et de pins à crochets conduits dans un cadre sylvopastoral. Il est sans objet pour les espaces ouverts plus ou moins boisés ou les peuplements inaccessibles ou de très faible valeur commerciale.

Le canton du Bac de Toreilles et du Bac de la Pinouse est concerné par :

- la Znieff de type 1 « Haute Vallée de Nohèdes » sur une surface de 154,62 ha ;
- le site Natura 2000 (SIC, ZSC et ZPS) « Massif du Madres-Coronat » sur une surface de 306,14 ha.

La parcelle forestière n° 13, d'une surface de 75,52 ha, est incluse en totalité dans la réserve naturelle de Nohèdes.

En conséquence, le niveau d'enjeu pour la fonction écologique est :

- fort pour 75,52 ha ;
- reconnu pour 230,62 ha ;
- local pour le surplus du canton et le canton du Col de las Bigues et Clot del Baro, soit 151,18 ha

La forêt communale est assez peu visible du village, la fréquentation touristique est faible et aucun périmètre de protection de captage d'eau potable n'est présent : le niveau d'enjeu est donc local pour la fonction sociale.

La forêt communale ne présente pas de risques naturels marqués relevant de la restauration des terrains en montagne : le niveau d'enjeu de protection contre les risques naturels est faible.

- **Carte des enjeux**  
Voir le document en annexe 2

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

<b>Menaces</b>	<i>surface concernée</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Incendies	457 ha	Peuplements résineux et landes à genêts ou à ciste
<b>Autres éléments forts imposant des mesures particulières</b>	<i>surface concernée</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	457 ha	Accessibilité par le domaine privé de Cobazet
- Importance sociale ou économique de la chasse		Acca d'Urbanya
- Pastoralisme		Parcours pastoraux sur toute la forêt

- **Démarches de territoires**

La forêt communale est incluse dans le parc naturel régional des Pyrénées Catalanes. La charte 2014-2026 détaille plusieurs actions à mener en faveur des espaces naturels, de la gestion forestière et du pastoralisme.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt communale d'Urbanya s'étage de 1170 à 2210 m sur le versant Est du pic de la Rouquette (2345 m), dans le massif du Madres-Coronat.

Deux cours d'eau de très faible débit, la rivière d'Urbanya et la rivière de Toreilles, prennent naissance dans la forêt ; séparés par une crête très prononcée, ce sont les seules dépressions importantes du versant : la pente moyenne est de 40 %.

Le tènement du Col de las Bigues et Clot del Baro a une exposition Sud.

Le tènement des Bacs de Toreilles et de la Pinouse a une exposition Est.

#### B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est de type transitoire entre le climat montagnard méditerranéen et le climat continental de Cerdagne : les pluies sont mieux réparties et l'hiver est plus froid.

Le massif est exposé à la Tramontane et l'enneigement persiste 4 à 5 mois, de décembre à avril, sur la partie supérieure de la forêt.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

- **Géologie**

La forêt communale est située sur des terrains sédimentaires du primaire Cambrien et Ordovicien inférieur) constitués principalement de schistes avec quelques formations gréseuses.

- **Unités stationnelles**

La détermination des groupes de stations (Catalogue des types de stations forestières du Vallespir) réalisée lors de l'aménagement précédent est reprise :

Groupe de stations		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Observations
Code	Libellé	ha	%		
MO1	Stations montagnardes sèches non calcaires	102,17 ha	22%	Potentialité forestière moyenne : hauteur dominante à 100 ans du pin sylvestre et du pin à crochet < 15 m	
MO3	Stations montagnardes moyennement sèches non calcaires	313,25 ha	69%	Bonne Potentialité forestière : hauteur dominante à 100 ans du pin sylvestre > 18 m et du pin à crochet > 15 m	Présence de tourbières et de zones humides (voir carte en annexe)
SA1	Stations subalpines sèches	41,90 ha	9 %	Potentialité forestière médiocre : hauteur dominante à 100 ans du pin sylvestre variable et du pin à crochet < 13 m	

- **Carte des stations**

Voir le document en annexe 3

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les essences et les types de peuplements décrits ci-après incluent des zones non boisées qui représentent au total 39,38 ha.

Les vides forestiers de la surface hors sylviculture comprennent des boisements épars, d'une superficie cumulée de 14,39 ha.

Les boisements non exploitables du fait de leur inaccessibilité ou de leur très faible valeur commerciale, classés en hors sylviculture représentent une surface totale de 30,91 ha incluant 8,52 ha de vides.

L'ensemble des zones boisées exploitables ou non est détaillée par parcelle forestière au § 1.2.2.C.

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Pin sylvestre	157,02 ha	72 %
Pin à crochets	28,37 ha	13 %
Frêne commun	12,95 ha	6 %
Feuillus divers	9,27 ha	4 %
Hêtre	5,21 ha	2 %
Douglas	4,45 ha	2 %
Sapin pectiné	0,98 ha	0,5 %
Epicéa	0,95 ha	0,5 %
<b>Total</b>	<b>219,20 ha</b>	<b>100%</b>

- Répartition des types de peuplement

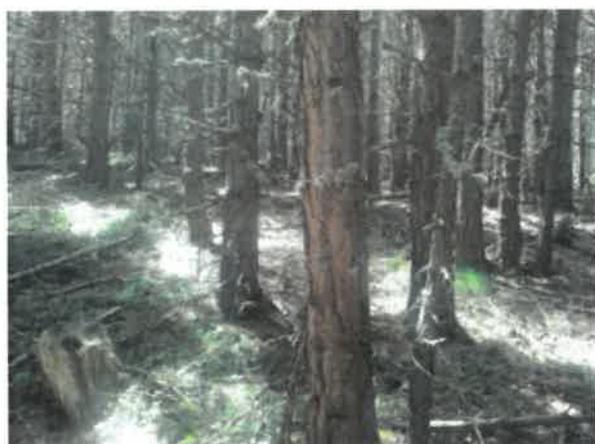
Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Futaie de pin sylvestre, bois moyens diamètres 25 et 30 cm	94,87 ha	21 %
Futaie de pin sylvestre, gros bois diamètres 35 cm et +	68,90 ha	15 %
Futaie de pin sylvestre, petits bois diamètres 15 et 20 cm	27,16 ha	6 %
Futaie de frêne, petits bois diamètres 20 et 25 cm	12,14 ha	3 %
Futaie de pin à crochets, brins diamètres < 10 cm	11,45 ha	2 %
Futaie de douglas, petits bois diamètres 15 et 20 cm	4,68 ha	1 %
Landes et pelouses, boisements épars	238,12 ha	52 %
<b>Total</b>	<b>457,32 ha</b>	<b>100%</b>



Futaie de pin sylvestre, UG 6.p



Futaie de pin sylvestre, UG 11.p



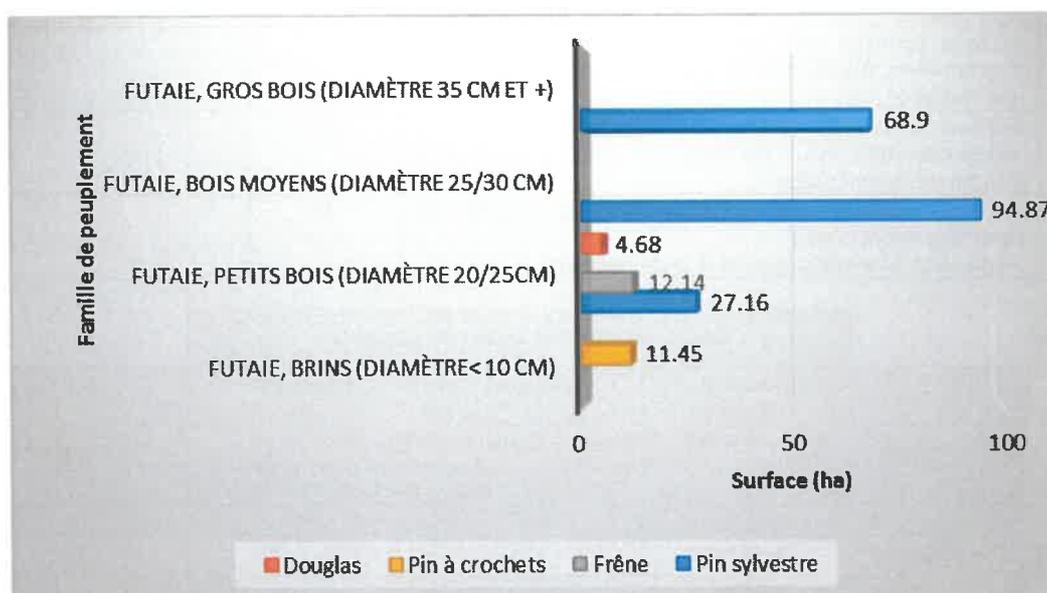
Futaie de pins sylvestres, UG 9.p



Futaie de pins sylvestres et pins à crochets, UG 10.p

- Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Familles de peuplements				%	Essences d'accompagnement
	Futaie, brins (diamètre < 10 cm) (ha)	Futaie, petits bois (diamètre 20/25cm) (ha)	Futaie, bois moyens (diamètre 25/30 cm) (ha)	Futaie, gros bois (diamètre 35 cm et +) (ha)		
Pin sylvestre		27,16 ha	94,87 ha	68,90 ha	87 %	Pin à crochets, Epicéa, Sapin pectiné, Frêne commun, hêtre, Feuillus divers
Frêne		12,14 ha			6 %	Feuillus divers
Pin à crochets	11,45 ha				5 %	Pin sylvestre
Douglas		4,68 ha			2 %	Pin sylvestre
<b>Total</b>	<b>11,45 ha</b>	<b>43,98 ha</b>	<b>94,87 ha</b>	<b>68,90 ha</b>	<b>100 %</b>	



- Carte des peuplements  
Voir le document en annexe 4

## B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	2,58 ha
Surface effectivement régénérée	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	0	

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem <sup>t</sup> limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Pin sylvestre	2,58 ha			UG 1.e
<b>Total</b>	<b>2,58 ha</b>			

Pour la première série d'une surface de 137,84 ha, le groupe de régénération constitué par l'unité de gestion 1.e n'a été parcouru par aucune coupe.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Pour la deuxième série, d'une surface de 322,07 ha, le traitement en futaie jardinée par bouquets prévoyait l'ouverture de trouées de régénération sur une surface totale de 25,55 ha. Seule l'unité de gestion 12.b a été parcourue par une coupe en 2001, d'un volume total de 1270 m<sup>3</sup>. La surface à régénérer prévue dans cette unité de gestion était de 2,32 ha, avec 18 trouées de 20 m de rayon.

## C - Inventaires réalisés

L'enjeu de production étant faible, aucun inventaire n'a été réalisé ; les données, pour des indications dendrométriques moyennes, ont été recueillies par sondage, à dire d'expert, pour chaque type de peuplement rencontré dans chaque parcelle forestière.

Parcelle forestière	type de peuplement (*)	hauteur moyenne (m)	surface terrière (m <sup>2</sup> / ha)	diamètre moyen (cm)	Densité (tiges / ha)	Age (ans)
1	FP.S1	9	20.5	20	2150	30
	FP.S2	12	27	25	650	50
	FP.S3	12	42	35	320	140
2	FP.S1	9	11	20	1500	30
	FDOU1	14	25	20	2500	40
4	FFRCP	12	14	15	-	50
5	FP.S3	14	33	35	660	115
6	FP.S2	16	32	30	800	85
7	FP.S2	16	24	30	700	115
		13	30	25	1500	60
8	FP.S2	13	30	30	700	85
9	FP.S3	12	39.5	35	-	85
10	FP.X0	8	21	15	2500	45
11	FP.S2	10	27	25	3000	60
	FP.S3	16	44	35	-	85
12	FP.S2	10	36.5	25	-	60
		12	23	25	-	60
	FP.S3	16	34.5	35	600	85

(\*) type de peuplement :

FP.S1 = Futaie de pin sylvestre, petits bois diamètres 15 et 20 cm  
 FP.S2 = Futaie de pin sylvestre, bois moyens diamètres 25 et 30 cm  
 FP.S3 = Futaie de pin sylvestre, gros bois diamètres 35 cm et +  
 FP.X0 = Futaie de pin à crochets, brins diamètres < 10 cm  
 FDOU1 = Futaie de douglas, petits bois diamètres 20 et 25 cm  
 FFRCP = Futaie de frêne commun, petits bois diamètres 20 et 25 cm

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	268	189			457

#### A - Volumes de bois produits

Comme il a été déjà précisé ci-dessus, seule une coupe a été réalisée en 2001 sur l'unité de gestion 12.b, pour un volume total de 1270 m<sup>3</sup>.

#### B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégétique
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues		0,32	non			
	empierreées						
	terrain nat.	1,48 km			mauvais	Pas de sortie possible par le village d'Urbanya	oui
Routes publiques participant à la desserte							
Autres accès dont pistes et sommières		4,23 km	0.93	non	moyen		oui
Ancrages câbles		Nb :					

La piste située en bordure de l'unité de gestion 1.a est interdite à la circulation sur 2,2 km, jusqu'à la limite de commune de Conat au lieu-dit « le miralles » à partir du col de las bigues.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La route qui part du village d'Urbanya jusqu'au Coll del Tourn n'est pas accessible aux grumiers en raison de l'impossibilité du passage dans le village. La seule sortie possible, depuis le Col de la Bigues est située sur le domaine privé de Cobazet : l'exploitation forestière, via le Col de Jau est donc dépendante d'une autorisation de passage.

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		151	231	75	457

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Réserve naturelle nationale	75,52 ha	Protection de la nature, étude des écosystèmes et éducation à l'environnement	Plan de gestion de la réserve naturelle de Nohèdes
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>			
Parc naturel régional	457 ha	Concertation des actions à mener en faveur des espaces naturels, de la gestion forestière et du pastoralisme.	Charte 2014-2026 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes – Mars 2014
Natura 2000 Habitats (ZSC)	306,14 ha	SIC FR 9101473 Madres Coronat	DOCOB 2005-2011 approuvé par arrêté préfectoral n° 4819/2006 du 16/10/2006
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	306,14 ha	ZPS FR 9112026 Madres Coronat	DOCOB approuvé par arrêté préfectoral n° 2010333-0015 du 29/11/2010
ZNIEFF de type I	154,62 ha	6610-5126 Haute vallée de Nohèdes	

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

L'arbre à papillon (*Buddleja davidii*) et le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens* DC) sont deux espèces invasives pour lesquelles une éradication est nécessaire (difficile pour le *Buddleia* et impossible pour le Sénéçon du Cap, en raison du pastoralisme et du brûlage dirigé).

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
Potentilla fruticosa L.	P. 13	Zone pastorale	oui
Drosera rotundifolia L.	Tourbière P. 13		oui
<b>Faune remarquable</b>			
Lépidoptères	présence	Maintien des milieux ouverts	oui
Coléoptères	présence	Conservation des vieux arbres	non
Grand tétaras	présence	Clauses particulières lors des coupes	non
Gypaète barbu	présence	Limiter le dérangement aux abords des sites de nidification (hors forêt communale)	oui
Vautour percnoptère	présence		oui
Vautour fauve	présence		oui
Aigle royal	présence		oui
Aigle botté	présence possible		oui
Faucon pèlerin	présence		oui
Circaète jean-le-blanc	présence	Limiter la gestion sylvicole entre mars et août autour des sites de nidification identifiés ; limiter la fermeture des milieux	oui
Bondrée apivore	présence	Limiter la gestion sylvicole entre mars et août autour des sites de nidification identifiés (hors forêt communale)	oui
Pic noir	présence	Conserver des îlots forestiers de vieillissement et de sénescence	oui
Chouette de Tengmalm	présence possible		
Crave à bec rouge	présence	Limiter la fermeture des milieux	oui
Alouette lulu	présence		oui
Bruant ortolan	présence		oui
Pie grièche écorcheur	présence		oui
Fauvette pitchou	présence		oui
Perdrix grise	présence		non
Grand Duc d'Europe	présence		Limiter le dérangement aux abords des sites de nidification (hors forêt communale)
Chiroptères	présence	Conservation des arbres à cavités	oui
Chat sauvage	présence	Eviter le dérangement lors de la mise-bas	oui
Desman des Pyrénées	Présence possible	Précautions d'interventions à proximité des cours d'eau	oui
Euprocte des Pyrénées	Présence possible		oui

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Nous disposons de deux sources de données. Sur la parcelle 13, zone couverte par la réserve naturelle, les techniciens de la réserve ont mis à disposition de l'ONF les inventaires réalisés très récemment. Ce travail réalisé avec une méthodologie solide et des moyens adaptés constitue la référence à jour pour cette zone. Sur le reste de la forêt nous disposons des données issues du DOCOB. Elles sont plus anciennes (1999-2004), réalisées dans le cadre d'un protocole moins solide (échelle de cartographie, clé de détermination des habitats). Mises à disposition du gestionnaire ONF, il faut les considérer comme une première approche avec de nombreuses limites toutefois. Le tableau ci-dessous dresse un tableau des habitats dont la présence est confirmée dans la parcelle 13 (5120, 7110 et 9430), à vérifier sur le reste de la forêt, s'agissant notamment de son extension spatiale.

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
<b>Habitats d'intérêt prioritaire</b>					
Tourbières hautes actives	oui	7110	51.112, 51.113, 51.12 et 51.111	Eviter l'eutrophisation ou les perturbations liées à une fréquentation inadaptée par le bétail ou le public, ou le reboisement naturel de ces habitats	Cf.cartes
<b>Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)</b>					
Landes sèches européennes	non	4030	31.226	Eviter la fermeture	Cf.cartes
Landes à Rhododendron	non	4060	31.412	Eviter la fermeture Sensibilité aux brûlages dirigés	Cf.cartes
Landes à genêt purgatif	non	5120	31.842 et 31.8422	Eviter la fermeture	Cf.cartes
Pelouses calcaires alpines et subalpines	non	6170	36.434	Eviter la colonisation par les landes et les boisements	Cf.cartes
Pelouses alpines et subalpines	non	6230	36.311 et 36.312	Eviter la colonisation par les landes et les boisements	Cf.cartes
Prairies mésophiles	non	6520	38.3	Eviter la colonisation par les landes et les boisements	Cf.cartes
Pelouses alpines et subalpines	non	6410	37.312	Eviter la colonisation par les landes et les boisements	Cf.cartes
Prairies de fauche de montagne	non	6520	38.3	Eviter la colonisation par les landes et les boisements	Cf.cartes
Forêts pyrénéennes de pins de montagne à rhododendron	non	9430	42.413, 42.4241 et 42.425	Habitat dynamique en expansion Habitat d'espèce pour le grand tétras	Cf.cartes

- **Carte des statuts de protection**  
Voir le document en annexe 5
- **Carte des habitats naturels**  
Voir les documents en annexes 6 et 6 bis

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		457			457

#### A - Accueil et paysage

La démarche d'aménagement n'a pas pour vocation de générer des études de fréquentation ou des études paysagères. Celles-ci doivent être réalisées dans d'autres démarches (Charte Forestière de Territoires, initiatives de Collectivités territoriales, projets partenariaux, ...) et être prévues dans le plan d'action.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt communale d'Urbanya ne présente aucun site ou paysage remarquable susceptible d'une attention particulière. La forêt n'est que très peu visible du village ; elle est visible d'assez loin, en vue générale depuis les cols ou la route forestière : cette route étant peu fréquentée, l'impact paysager d'actions sylvicoles ou pastorales est limité.

- **Description succincte des équipements structurants**

On trouve deux anciens abris de berger en pierre encorbellées (orris), de forme carrée avec une voûte intérieure arrondie :

- Le premier, à proximité du canal d'arrosage, en aval du col de Planyas (alt 1700m), construit en 1890, situé dans l'unité de gestion 11.y
- Le second, en forêt, dans le Bac de la Pinouse (alt 1600 m) dans l'unité de gestion 7.p.



Orri de l'unité de gestion 11.y

#### B - Ressource en eau potable

Il n'existe pas de captage règlementé en forêt communale d'Urbanya.

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		457			457

La démarche d'aménagement n'a pas pour vocation de générer des acquisitions de connaissance et expertises en matière de risques naturels. Celles-ci, demandant une forte technicité, doivent être réalisées dans d'autres démarches (plans de prévention contre les risques naturels prévisibles, Charte Forestière de Territoire, initiatives de Collectivités territoriales, projets partenariaux...) et être prévues dans le plan d'action.

Comme il a été indiqué au § 1.1.3, la forêt communale ne présente pas de risques naturels marqués relevant de la restauration des terrains en montagne : le niveau d'enjeu de protection contre les risques naturels est faible. Il convient cependant de préciser que les zones de mouillères sont nombreuses sur le Bac de la Pinouse et que l'écoulement des eaux de surface est important lors des pluies d'automne et de printemps : il est donc impératif de maintenir un couvert végétal continu et un couvert forestier discontinu afin de réguler le régime des eaux et de fixer le sol.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
La seule sortie possible des bois se situe sur le domaine privé de Cobazet (des travaux d'amélioration de piste sont prévus en 2016).	Concession de passage sur le domaine privé de Cobazet.
<b>Fonction écologique</b>	
Partie de forêt communale en réserve naturelle.	Conformité avec le plan de gestion de la réserve naturelle.
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Abrouissement : le surpâturage des zones parcourues par les troupeaux et la pression de pâturage des ongulés sauvages aboutissent à une absence de régénération.	Mise en défens des zones à régénérer avec ouverture en compensation des zones fermées.
Foncier : écart important entre le cadastre et la réalité. Limites de parcelles forestières inexistantes.	Pas de révision du cadastre envisagée en raison du coût important. Matérialisation des limites en fonction des passages en coupe.
Protection des forêts contre les incendies : le risque est assez élevé sur la forêt communale.	Entretien des équipements existants.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

#### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	35,91 ha	37,71 ha
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	153,51 ha	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		153,77 ha
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>189,42 ha</b>	<b>191,48 ha</b>
Hors sylviculture de production	267,90	271,46 ha
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>457,32 ha</b>	<b>462,94 ha</b>

L'écart de surface observé par rapport à l'aménagement provient de la différence de surface entre le cadastre et le calcul issu du Système d'Information Géographique de l'ONF pris en compte.

Le choix du traitement en futaie par parquet est plus adapté à la configuration des peuplements.

## 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
	ha	%				
Pin sylvestre	173,29 ha	92 %	150	55	Pin à crochets, sapin pectiné, épicéa, hêtre, frêne, feuillus divers	MO 1 et MO 3
Pin à crochets	11,45 ha	6 %	150	45	Pin sylvestre	MO 3
Douglas	4,68 ha	2 %	150	60	Pin sylvestre	MO 3
<b>Total surface en sylviculture de production</b>	<b>189,42 ha</b>	<b>100%</b>				

Les âges d'exploitabilité retenus ont été regroupés à 150 ans pour toutes les essences afin de permettre une sylviculture homogène sur toute la forêt, dans un cadre sylvopastoral.

- **Carte des essences objectifs**  
Voir le document en annexe 7

## 2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
<i>Surface disponible (Sd)</i>	43,24 ha
<i>Contrainte de vieillissement (Sv)</i>	0 ha
<i>Surface d'équilibre (Se)</i>	25,26 ha

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	1,88 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	23,40 ha	<b>Niveau prévu à mi-période</b>
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	43,24 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	25,28 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )	0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution	0 ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

<b>Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs</b>	
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	1,88 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	41,36 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	0 ha
<b>Total</b>	<b>43,24 ha</b>

Les critères maximaux d'exploitabilité seront atteints dans l'unité de gestion 1.r, d'une surface de 1,88 ha.

Les critères optimaux d'exploitabilité seront atteints dans 60 % des unités de gestion 5.p et 7.p d'une surface totale de 26,16 ha et dans 30 % des unités de gestion 6.p, 8.p, 9.p et 12.p d'une surface totale de 85,53 ha.

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

<b>Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs</b>	
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 <sup>ère</sup> coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	0 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	0 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha
<b>Total</b>	<b>0 ha</b>

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciées

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

##### Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P <sup>lle</sup> UG		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
Groupe de régénération	Unités de gestion ouvertes, à terminer								
	REG	1	r	1,88 ha	1,88 ha		1,88 ha	P.S	1,88 ha
<b>Total</b>				<b>1,88 ha</b>	<b>1,88 ha</b>		<b>1,88 ha</b>		<b>1,88 ha</b>

##### Groupes de futaie par parquets

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P <sup>lle</sup> UG		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à améliorer (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Essence objectif
Groupe de futaie par parquet	PAR	5	p	15,40 ha	15,40 ha	6,16 ha	4,20 ha	9,24 ha	P.S
		6	p	8,82 ha	8,82 ha	6,17 ha	2,40 ha	2,65 ha	P.S
		7	p	19,99 ha	19,99 ha	13,53 ha	4,30 ha	6,46 ha	P.S
		8	p	27,73 ha	27,73 ha	19,41 ha	4,20 ha	8,32 ha	P.S
		9	p	31,53 ha	31,53 ha	22,07 ha	4,70 ha	9,46 ha	P.S
		10	p	11,45 ha	11,45 ha	11,45 ha	-	-	P.X
		11	p	12,80 ha	12,80 ha	12,80 ha	-	-	P.S
		12	p	25,79 ha	25,79 ha	20,56 ha	3,60 ha	5,23 ha	P.S
<b>Total</b>				<b>153,51 ha</b>	<b>153,51 ha</b>	<b>112,15 ha</b>	<b>23,40 ha</b>	<b>41,36 ha</b>	

## Groupes d'amélioration et hors sylviculture

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>ile</sup>	UG				
<b>Groupe d'amélioration</b>	AME	1	a	9,88 ha	9,88 ha	15	<b>34,03 ha</b>
		2	a	24,15 ha	24,15 ha		
<b>Groupe hors sylviculture, actions pastorales</b>	HSY	1	y	1,13 ha			<b>267,90 ha</b>
		2	y	9,72 ha			
		3	y	36,47 ha			
		4	y	55,23 ha			
		7	y	7,23 ha			
		9	y	5,44 ha			
		10	y	11,25 ha			
		11	y	60,71 ha			
		12	y	5,20 ha			
		13	y	75,52 ha			
<b>Total</b>				<b>301,93 ha</b>	<b>34,03 ha</b>		<b>301,93 ha</b>

- **Carte des groupes d'aménagement**  
Voir le document en annexe 8

## B - Constitution de divisions

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion		
		P <sup>l</sup> e	UG	Surface
Territoires communaux de Nohèdes et d'Urbanya : forêt communale d'Urbanya située hors réserve naturelle de Nohèdes	<i>Division 1</i>	1	a	9,88 ha
		1	r	1,88 ha
		1	y	1,13 ha
		2	a	24,15 ha
		2	y	9,72 ha
		3	y	36,47 ha
		4	y	55,23 ha
		5	p	15,40 ha
		6	p	8,82 ha
		7	p	19,99 ha
		7	y	7,23 ha
		8	p	27,73 ha
		9	p	31,53 ha
		9	y	5,44 ha
		10	p	11,45 ha
		10	y	11,25 ha
		11	p	12,80 ha
		11	y	60,71 ha
		12	p	25,79 ha
		12	y	5,20 ha
<b>Total</b>			<b>381,80 ha</b>	
Territoire communal de Nohèdes : forêt communale d'Urbanya incluse dans la réserve naturelle de Nohèdes	<i>Division 2</i>	13	y	75,52 ha
<b>Total général</b>			<b>457,32 ha</b>	

### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet

### 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2035

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Matérialisation des limites lors des passages en coupe (périmètre et parcellaire)	Forêt	10 kms	8800 €
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					<b>8800 €</b>
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					<b>440 €</b>

Il subsiste toujours un écart important entre le cadastre et la réalité : aucune opération foncière n'a été engagée au cours de l'aménagement précédent et la commune d'Urbanya ne souhaite pas engager de procédure de révision cadastrale en raison du coût trop élevé de cette opération.

Les seules concessions en cours sont des concessions pastorales qui sont traitées au chapitre 2.5.4 D.

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture du pin sylvestre en région Provence-Alpes-Côte d'azur – juillet 2008 détaille plusieurs modèles selon la classe fertilité.

Le guide des sylvicultures de montagne Alpes du Sud française – 2012 propose plusieurs modèles de sylvicultures selon les essences présentes et le diagnostic réalisé (forêt de protection ou de production).

L'itinéraire sylvicole retenu pour le pin sylvestre, plus adapté au sylvopastoralisme, sera, avec une rotation de 15 ans :

- 3 coupes d'amélioration avec une réduction de densité de :
  - o 40 % pour la première éclaircie (objectif 900 tiges / ha), à l'âge de 90 ans
  - o 40 % pour la deuxième éclaircie (objectif 500 tiges / ha), à l'âge de 105 ans
  - o 50 % pour la troisième éclaircie (objectif 250 tiges / ha), à l'âge de 120 ans
  
- 2 coupes de régénération avec une réduction de densité de :
  - o 50 % pour la coupe d'ensemencement (objectif 125 tiges / h) à l'âge de 135 ans
  - o La coupe définitive à l'âge de 150 ans

Le guide de sylviculture du pin à crochets dans les pyrénées – 2012 prévoit plusieurs itinéraires sylvicoles : pour l'unité de gestion 10.p, de classe de fertilité moyenne (classe B), l'itinéraire 1 sera appliqué (coupe d'amélioration dès que la surface terrière atteint 30 m<sup>2</sup>/ha). La rotation sera également de 15 ans ; aucune coupe n'est prévue dans les peuplements de pin à crochets durant l'aménagement. Lorsque le pin à crochets est présent en essence secondaire, le modèle de sylviculture sera celui du pin sylvestre.

Le guide des sylvicultures douglaiaies françaises – 2007 n'est pas applicable dans le contexte de la seule unité de gestion 2.a <sup>partie</sup> concernée ; l'itinéraire sylvicole appliqué sera celui du pin sylvestre ; aucune coupe n'est prévue dans les peuplements de douglas durant l'aménagement.

## B - Coupes

- Programme de coupes

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Surface à améliorer (ha)	Surface à régénérer (ha)		Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Clause Tétras	VPR (m³)
	P <sup>10</sup>	UG					RE <sup>(1)</sup>	RD <sup>(2)</sup>				
2018	5	p	PAR	15,40 ha	15,40 ha	10,07 ha	5,33 ha		FP.S	PAR	oui	850
	9	p	PAR	31,53 ha	31,53 ha	27,61 ha	3,92 ha		FP.S	PAR	oui	620
	12	p	PAR	25,79 ha	17,45 ha	14,45 ha	3,00 ha		FP.S	PAR	oui	600
<b>Total année 2018</b>					<b>64,38 ha</b>	<b>52,13 ha</b>	<b>12,25 ha</b>					<b>2070</b>
2020	1	r	REG	1,88 ha	1,88 ha			1,88 ha	FP.S	RD	non	170
	1	a	AME	2,19 ha	2,19 ha	2,19 ha			FP.S	A1	non	60
	6	p	PAR	8,82 ha	8,82 ha	6,17 ha	2,65 ha		FP.S	PAR	oui	520
	7	p	PAR	19,99 ha	10,76 ha	6,46 ha	4,30 ha		FP.S	PAR	oui	580
	8	p	PAR	27,73 ha	27,73 ha	23,53 ha	4,20 ha		FP.S	PAR	oui	720
<b>Total année 2020</b>					<b>51,38 ha</b>	<b>38,35 ha</b>	<b>11,15 ha</b>	<b>1,88 ha</b>				<b>2050</b>
2033	5	p	PAR	15,40 ha	15,40 ha	10,07 ha		5,33 ha	FP.S	PAR	oui	850
	9	p	PAR	31,53 ha	31,53 ha	27,61 ha		3,92 ha	FP.S	PAR	oui	620
	12	p	PAR	25,79 ha	17,45 ha	14,45 ha		3,00 ha	FP.S	PAR	oui	600
<b>Total année 2033</b>					<b>64,38 ha</b>	<b>52,13 ha</b>		<b>12,25 ha</b>				<b>2070</b>
2035	6	p	PAR	8,82 ha	8,82 ha	6,17 ha		2,65 ha	FP.S	PAR	oui	520
	7	p	PAR	19,99 ha	10,76 ha	6,46 ha		4,30 ha	FP.S	PAR	oui	580
	8	p	PAR	27,73 ha	27,73 ha	23,53 ha		4,20 ha	FP.S	PAR	oui	720
<b>Total année 2035</b>					<b>47,31 ha</b>	<b>36,16 ha</b>		<b>11,15 ha</b>				<b>1820</b>
<b>Total général <sup>(3)</sup></b>					<b>115,76 ha</b>	<b>90,48 ha</b>	<b>23,40 ha</b>	<b>25,28 ha</b>				<b>8010</b>

(1) RE = coupe de régénération, ensemencement

(2) RD = coupe de régénération, définitive

1 seul passage comptabilisé par unité de gestion

Les coupes devront être réalisées en dehors de la période de mars à août en cas de présence de site de nidification de Circaète jean-le-blanc.

La clause tétras devra être appliquée pour toutes les coupes du groupe de parquet.

Des coupes d'amélioration pourront être réalisées dans les peuplements de pin sylvestre du groupe de parquet pour lesquels l'âge est inférieur à 90 ans (passage non prévu dans le tableau ci-dessus) en cas d'opportunité de commercialisation. Il en est de même pour les peuplements présents dans le groupe hors sylviculture.

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* ( seuil précomptage 20 cm )		Volume bois fort total sur écorce à récolter** ( tige + houppier + taillis )		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
AME	0	8	3	60	2	40
REG	1	23	8	170	7	140
PAR	54	1080	389	7780	330	6600
<b>Totaux</b>	<b>55</b>	<b>1111</b>	<b>400</b>	<b>8010</b>	<b>339</b>	<b>6200</b>

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2

\* Tiges précomptables uniquement

\*\* Tiges précomptables et non précomptables

- **Mode de suivi de la récolte**

La récolte sera suivie en surface terrière et en volume commercial.

- **Carte des coupes et accessibilité**

Voir le document en annexe 9

## C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Entretien courant du réseau</b>							
DES <sub>n</sub>	En continu	Travaux d'entretien à la pelle mécanique 2 T	Forêt	3,4 km	Exploitation des bois, DFCI, chasse et sylvopastoralisme	25600 €	E
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>						<b>25600 €</b>	
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>						<b>1280 €</b>	

La communauté de communes du Conflent-Canigou a la compétence en matière de défense des forêts contre les incendies (DFCI) et peut ainsi intervenir sur la route forestière principale qui fait partie du réseau des pistes DFCI défini par l'atlas DFCI départemental.

Le coût indicatif des travaux d'entretien est un coût moyen :

- Le coût est plus important sur la piste d'Urbanya au Col del Torn (0,93 km)
- Le coût est moindre sur la piste du Col de Las Bigues (2,47 km).

- **Guide technique de référence**

Recommandations techniques concernant les routes forestières (convention DERF/ONF) – guide marketing pistes et routes en milieu rural et forestier, décembre 2006

## D – Travaux sylvicoles

Il n'est pas envisagé de travaux sylvicoles dans la période d'aménagement.

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Maintien de milieux ouverts	Zones pastorales	236,99 ha
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Tourbières et zones humides	8,65 ha
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Eléments pris en compte dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Nohèdes et dans l'aménagement forestier.	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)		
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées		
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital		

#### B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Aucune action particulière n'est envisagée durant la période d'application de l'aménagement.

#### C – Réserves biologiques et réserves naturelles

La réserve naturelle nationale de Nohèdes comprend l'unité de gestion 13.y de la forêt communale d'Urbanya.

#### D – Documents techniques de référence

Plan de gestion de la réserve naturelle de Nohèdes pour la période 2012 – 2016.

### 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

#### A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition,...).

## B - Ressource en eau potable

Il n'existe aucun captage d'eau potable réglementé sur la forêt communale d'Urbanya.

## C – Chasse – Pêche

### • Etat des lieux

La forêt communale d'Urbanya présente de bonnes capacités d'accueil pour la faune sauvage :

- Diversité des milieux
- Gradient altitudinal important qui recouvre plusieurs habitats saisonniers, avec des zones importantes d'hivernage pour les cervidés du fait de l'exposition et de la protection contre les vents dominants.
- La surface de la forêt est faible en regard des territoires de certaines espèces, mais elle est incluse dans un massif important avec les territoires domaniaux et privés limitrophes.

Les espèces chassées en forêt communale sont le cerf, le chevreuil, le sanglier, le mouflon et, dans une moindre mesure, le lièvre et les perdrix rouges et grises. La forêt fait partie de l'unité de gestion cynégétique Madres-Est-Coronat. Cerfs, chevreuils et mouflons sont soumis à plan de chasse, attribué sur l'ensemble du territoire de l'ACCA (forêt communale et terrains privés).

Le droit de chasse est concédé à titre gratuit à l'Association de Chasse Communale Agréée (ACCA) d'Urbanya.

### • Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Toutes essences forestières présentes	Forêt	forte	néant	Impact sur la régénération difficile à estimer par rapport à la pression pastorale	A déterminer selon évaluation des dégâts imputables aux cervidés

### • Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Cerf (battue et approche)	11	1 cerf, 8 biches et 2 jeunes
Chevreuil (battue et approche)	17	
Sanglier (battue et approche)	43	
Mouflon (battue et approche)	3	
Petit gibier (chien d'arrêt)	NC	

### • Programme d'actions Chasse - Pêche

Le ruisseau de la Pinouse ne présente pas d'intérêt halieutique dans son parcours en forêt communale ; aucun alevinage n'y est effectué. Il en est de même pour le ruisseau de Toreilles qui jouxte la forêt communale dans son parcours supérieur.

Pour l'équilibre sylvo-cynégétique, il sera nécessaire de connaître la part de l'impact des cervidés sauvages sur la régénération et de proposer un accroissement du plan de chasse en fonction des résultats.

## D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
<b>Parcours pastoraux actuellement en gestion</b>			
Parcelles forestières 5 et 7 à 13 : Syndicat des éleveurs du Conflent	310,04 ha	Maintien de l'ouverture des milieux mais absence de semis constatée	280 €
Parcelles forestières 1 à 4 et 6 : Groupement Pastoral d'Urbanya	147,28 ha		994 €
<b>Terrains mis en défens</b>	Surface approximative	Période d'application Observations	
Unité de gestion 1.r	1,88 ha	Mise en défens à l'issue de la coupe d'ensemencement.	
Unités de gestion 5.p, 6.p, 7.p, 8.p, 9.p et 12.p parties	23,40 ha		



Vue de l'UG 11.y

Dates d'estive :

- Groupement Pastoral d'Urbanya : 15 juin au 15 octobre
- Syndicat des éleveurs du Conflent : 1<sup>er</sup> juin au 08 novembre

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Il convient de connaître la part de l'impact du pastoralisme sur la régénération. Un protocole d'enclos/exclos pourrait être mis en place afin de déterminer :

- La part d'abrutissement imputable au bétail

- La part d'abrouissement imputable aux cervidés sauvages

Pour les parcelles en régénération, il sera nécessaire de procéder à la mise en défens avec l'installation de clôtures. Cette mise en défens sera réalisée après la coupe d'ensemencement et maintenue jusqu'à ce que les semis atteignent une hauteur de 1,50 m à 2 m.

Parallèlement, l'ouverture des parcelles en coupe d'amélioration permettra de disposer de zones supplémentaires de pâturage, en compensation des zones mises en défens durant environ quinze ans.

## E – Affouage et droits d'usage

La pratique de l'affouage n'a pas lieu sur la forêt communale.

## F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Abris de berger	Orris	En aval du col de Panyas et dans le Bac de la Pinouse	
Dôme du Madres (*)	Formation géologique	UG 13.y et 11.y partie	

(\*) carte et données géologiques en annexes 11 et 12

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Aucune action n'est prévue dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale.

### 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Aucune action particulière n'est prévue en matière de protection contre les risques naturels ; comme il l'a été mentionné au § 1.3.4, la régulation du régime des eaux et la fixation du sol sont assurés par le maintien d'un couvert végétal continu et d'un couvert forestier discontinu dans le cadre de la gestion sylvopastorale.

### 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

#### A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

A la suite du plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) réalisé en mai 2006, l'arrêté préfectoral n° 2013238-0011 du 26/08/2013 précise la liste des communes sur lesquelles s'appliquent les obligations réglementaires de débroussaillage sur les voies ouvertes à la circulation publique. La commune d'Urbanya est donc assujettie à l'obligation de débroussaillage des voies ouvertes à la circulation publique et ceci sur la totalité de son territoire :

Art. 10. – L'État et les collectivités territoriales propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que les sociétés concessionnaires des autoroutes, procèdent à leurs frais au débroussaillage et au maintien en l'état débroussaillé, sur une bande dont la largeur ne peut excéder 20 mètres de part et d'autre de l'emprise de ces voies en zone forestière.

De plus, en fonction du programme de coupes :

Art. 7. – Après une exploitation forestière, le propriétaire doit nettoyer les coupes des rémanents et branchages de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique sur une largeur de 20 ou 5 mètres selon le type de peuplement :

- 20 mètres dans les peuplements forestiers où le risque est le plus élevé (taillis de chênes, pins maritimes, pins d'Alep...);
- 5 mètres dans les peuplements forestiers les moins à risque (hêtres, sapins, pins à crochets).

- **Etat des lieux**

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Pistes	oui	Mauvais à moyen	
Citerne DFCI	oui	bon	

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)**

Le PAFI 'Bas Conflent' identifie les axes d'amélioration du dispositif existant (pistes, citernes, coupures végétales, brûlages dirigés, ...) sur l'ensemble du territoire communal d'Urbanya.

Aucune action particulière n'est envisagée, hormis l'entretien de la citerne (coût non connu) et l'entretien des pistes, déjà traité au § 2.5.2 C (desserte).

- **Documents techniques de référence**

Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (Cemagref Aix-en-Provence – 1990).

'Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI) – Massif du Bas Conflent', Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2005

- **Carte de l'aléa incendie et des équipements DFCI**

Voir les documents en annexe 10 et 11

## B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune sauvage a été traité au § 2.5.4 C.

La part imputable aux cervidés sur l'absence de régénération constatée sur l'ensemble de la forêt devra être déterminée et assortie si nécessaire d'une augmentation du plan de chasse.

### 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

## A – Certification PEFC

Propriétaire non adhérent à PEFC ayant été informé sur le système de certification à l'occasion de l'étude d'aménagement.

## B – Autres actions

Mesure en faveur du grand tétras :

- maintien de peuplement en bordure de route, pistes et sentiers (fonction d'écran)
- conservation des fruitiers à baies
- conservation de vieux arbres
- favoriser l'ouverture des milieux (sylvopastoralisme)
- application de la clause Tétras dans les coupes de parquet (voir la présence globale du Grand Tétras sur la carte des statuts de protection, en annexe 5).

## 2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. <sup>1</sup> (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> (ha)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
4060 - Landes à Rhododendron	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
6410 - Pelouses alpines et subalpines	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
6520 - Prairies de fauche de montagne	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
7110 - Tourbières hautes actives	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
4030 - Landes sèches européennes	Cf. cartes	Colonisation par le pin à crochets	Cf. cartes	Coupes sylvopastorales	Positif
5120 - Landes à genêt purgatif					
6230 - Pelouses alpines et subalpines					
6520 - Prairies mésophiles					
9430 - Forêts pyrénéennes de pins de montagne à rhododendron	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
Potentilla fruticosa L.	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
Drosera rotundifolia L.	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
Desman des Pyrénées	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
Euprocte des Pyrénées	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
Lépidoptères	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Coupes sylvopastorales	Positif
Coléoptères	Cf. cartes	Aucune	Cf. cartes	Sans objet	Neutre
Grand tétras	Cf. cartes	Coupes, pastoralisme ou travaux d'infrastructure réalisés durant les périodes de sensibilité	Cf. cartes	Coupes: utilisation de la clause « tétras » Travaux et pastoralisme mis en œuvre hors période de sensibilité	Neutre
Gypaète barbu Vautour percnoptère Vautour fauve Aigle royal Aigle botté Faucon pèlerin	Toute la forêt	Très faible probabilité de présence d'aires – Aucune intervention défavorable.	Toute la forêt	Sans objet	Neutre
Circaète jean-le-blanc Bondrée apivore	Zones boisées	Coupes ou travaux d'infrastructure réalisés durant les périodes sensibles pour la reproduction à proximité d'aires (actuellement non connues)	Zones boisées	Indications relatives au respect des périodes de reproduction	Neutre
Pic noir Chouette de Tengmalm Chiroptères	Zones boisées	Exploitation d'arbres à cavités	Zones boisées	Préservation des arbres à cavité	Neutre
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

### Signatures et mention des consultations réglementaires

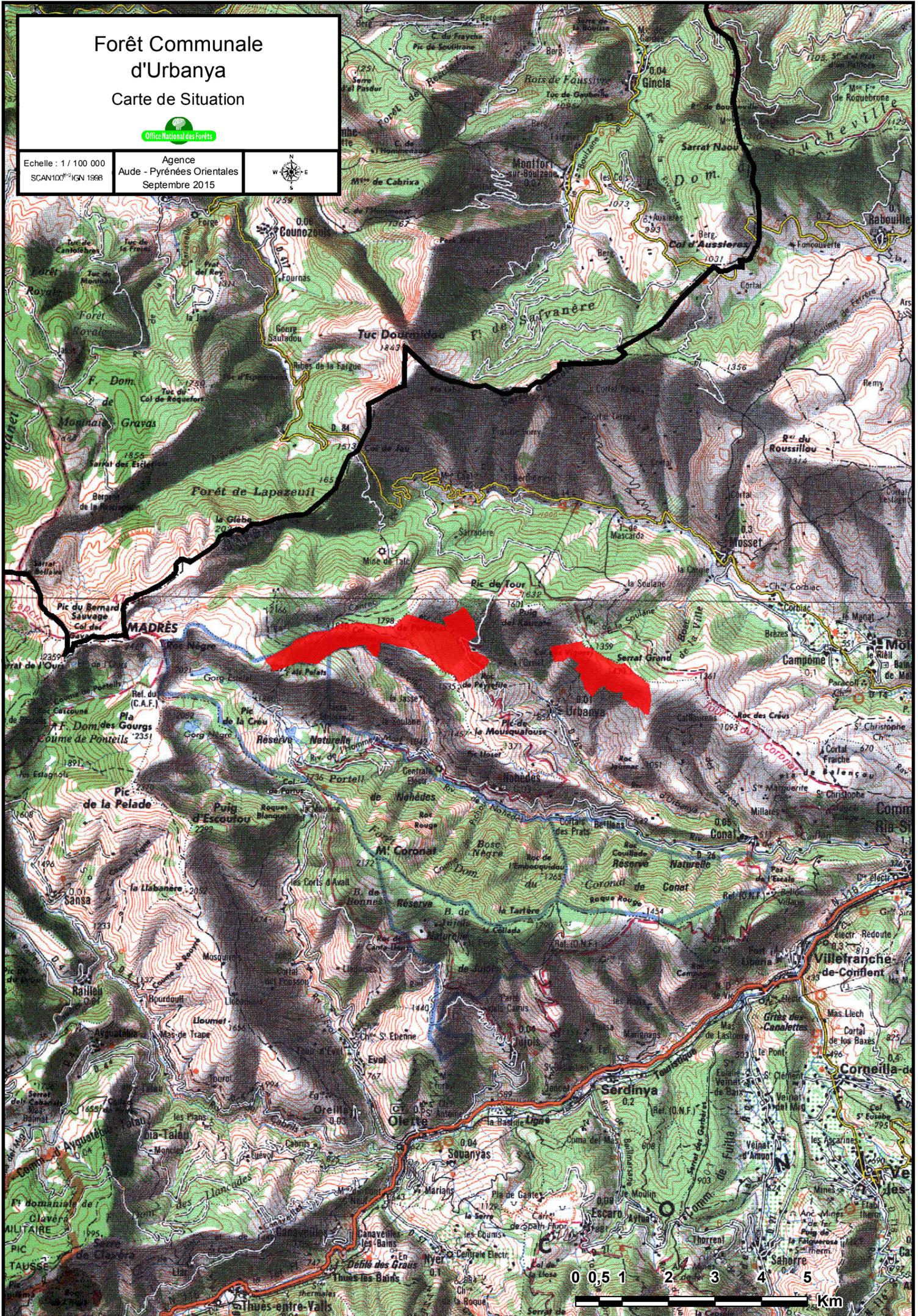
	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
<b>Document</b>			
<b>Rédigé le :</b>	11/12/2015	<b>par :</b> Gérard MAIRE Chef de projet aménagement	
<b>Vérifié le :</b>	10/07/2018	<b>par :</b> Marie-Cécile SCHMITT, Responsable Aménagement de l'Agence ONF 11/66	
<b>Proposé le :</b>	10/07/2018	<b>par :</b> Stéphane VILLARUBIAS Directeur de l'Agence ONF 11/66	

# Forêt Communale d'Urbanya Carte de Situation



Echelle : 1 / 100 000  
SCAN100°/IGN 1998

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Septembre 2015

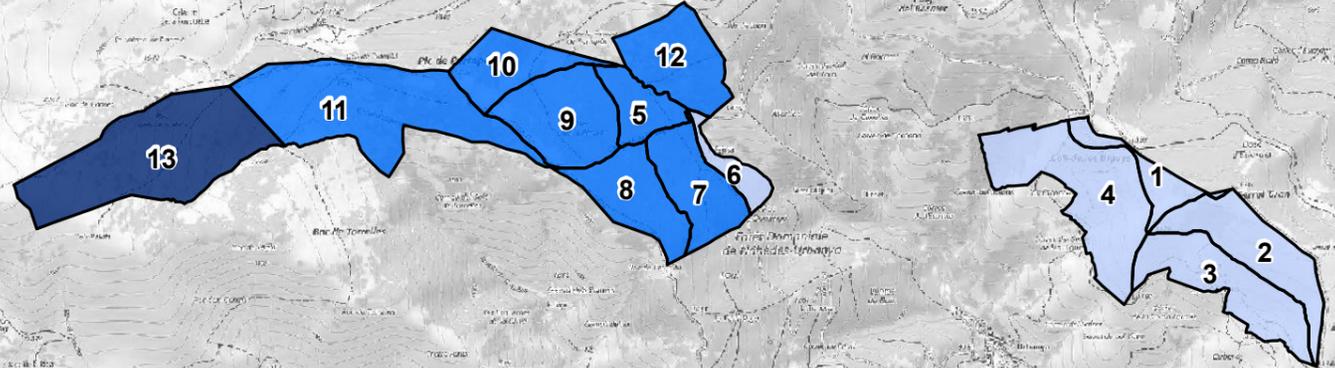


# Forêt Communale d'Urbanya Cartes des Enjeux



Echelle : 1:45 000  
EDR25 © IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Décembre 2015

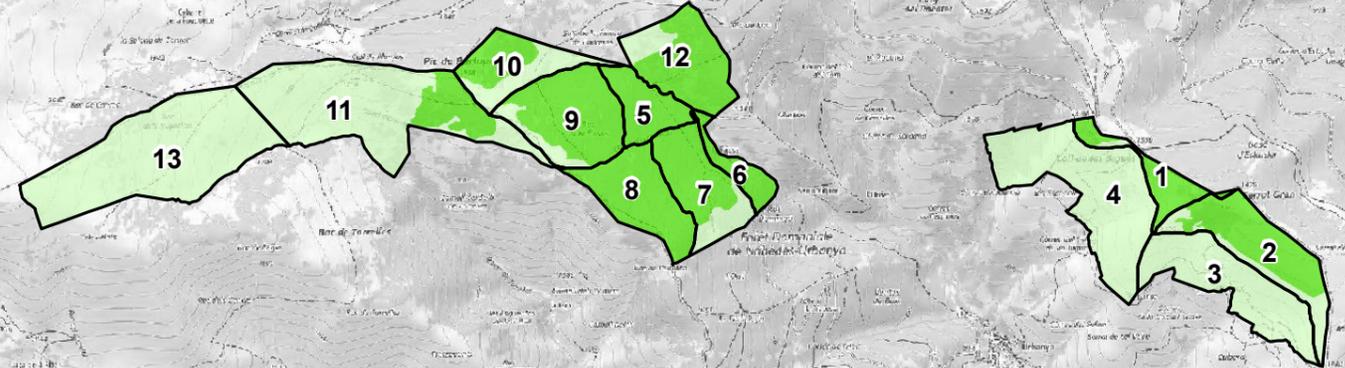


## Enjeu Ecologique

- Fort
- Reconnu
- Ordinaire

0 250500 1 000 1 500 2 000

Mètres

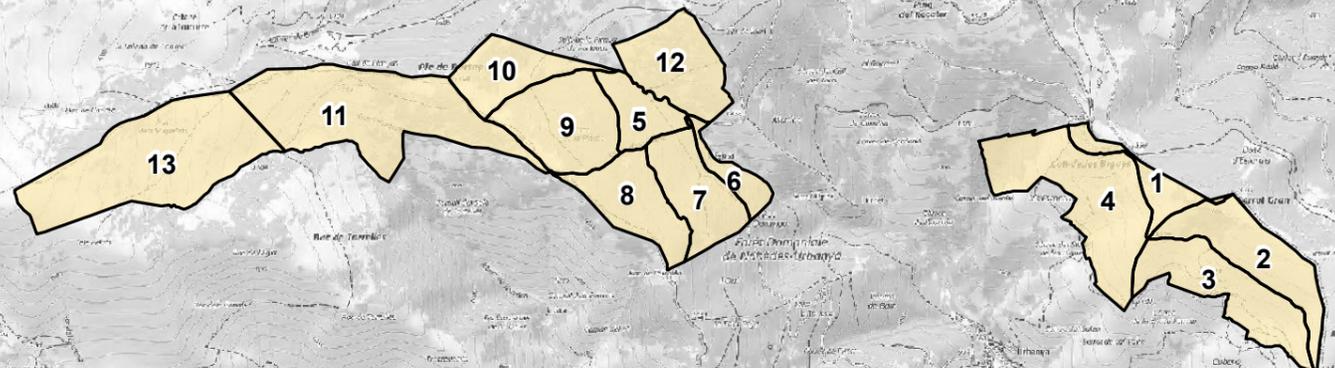


## Enjeu Production

- sans objet
- faible

0 250500 1 000 1 500 2 000

Mètres

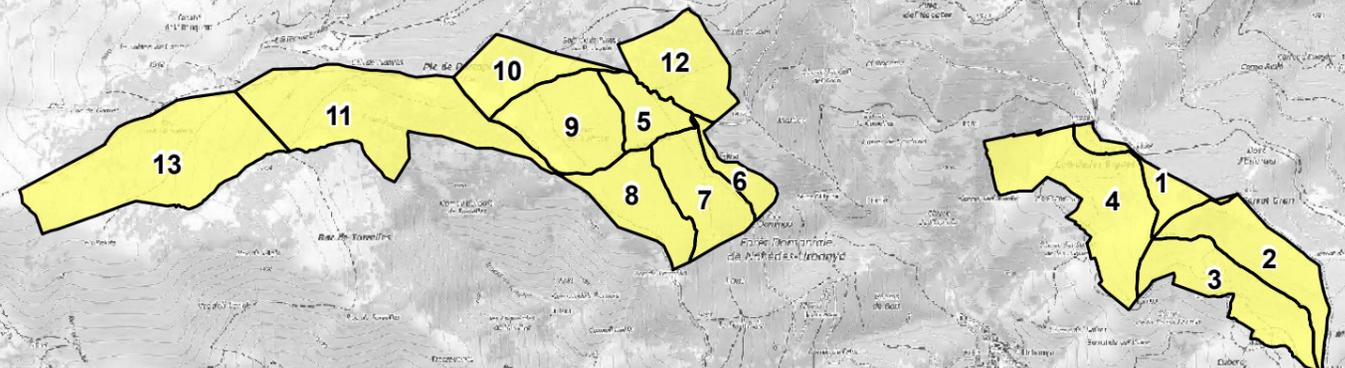


## Protection contre les Risques naturels

- Faible

0 250500 1 000 1 500 2 000

Mètres



## Enjeu Social

- Reconnu

0 250500 1 000 1 500 2 000

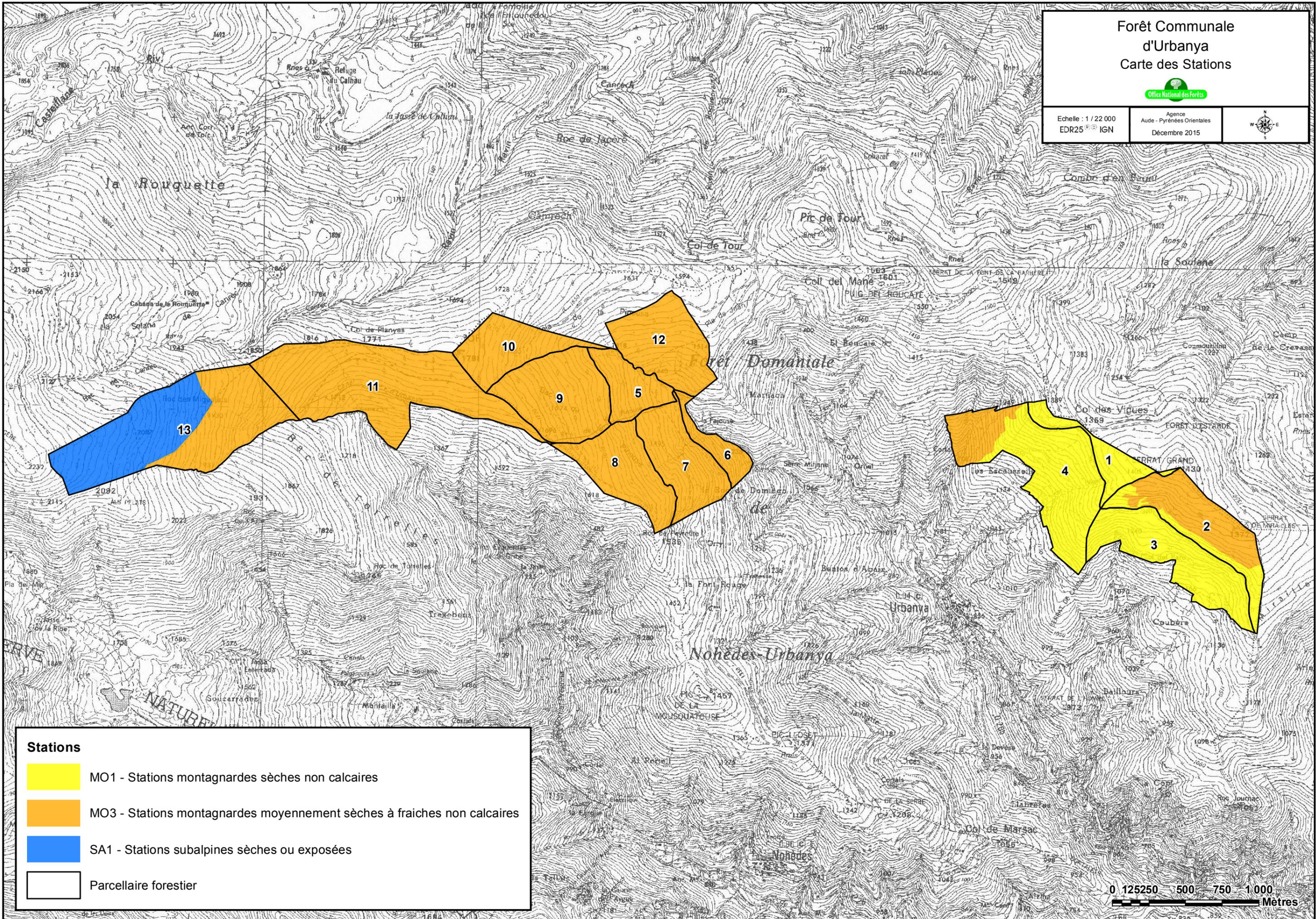
Mètres

Forêt Communale  
d'Urbanya  
Carte des Stations

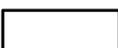


Echelle : 1 / 22 000  
EDR25 IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Décembre 2015



**Stations**

-  MO1 - Stations montagnardes sèches non calcaires
-  MO3 - Stations montagnardes moyennement sèches à fraîches non calcaires
-  SA1 - Stations subalpines sèches ou exposées
-  Parcellaire forestier

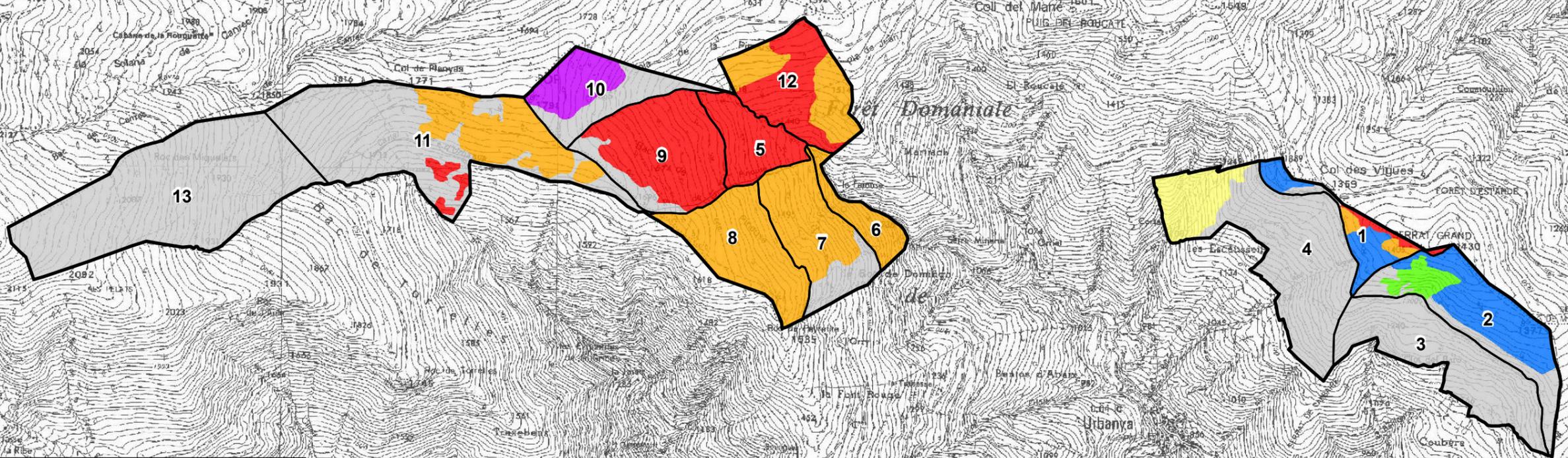


Forêt Communale  
d'Urbanya  
Carte des Peuplements



Echelle : 1 / 25 000  
EDR25 IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Décembre 2015



**Futaie régulière de**

- Douglas à petits bois prépondérants
- Frêne commun à petits bois prépondérants
- Pin sylvestre à petits bois prépondérants
- Pin sylvestre à bois moyens prépondérants
- Pin sylvestre à gros bois prépondérants
- Pin à crochet : Brins de Ø 10 et moins
- Vide forestier

Périmètre forestier

Parcelle forestière

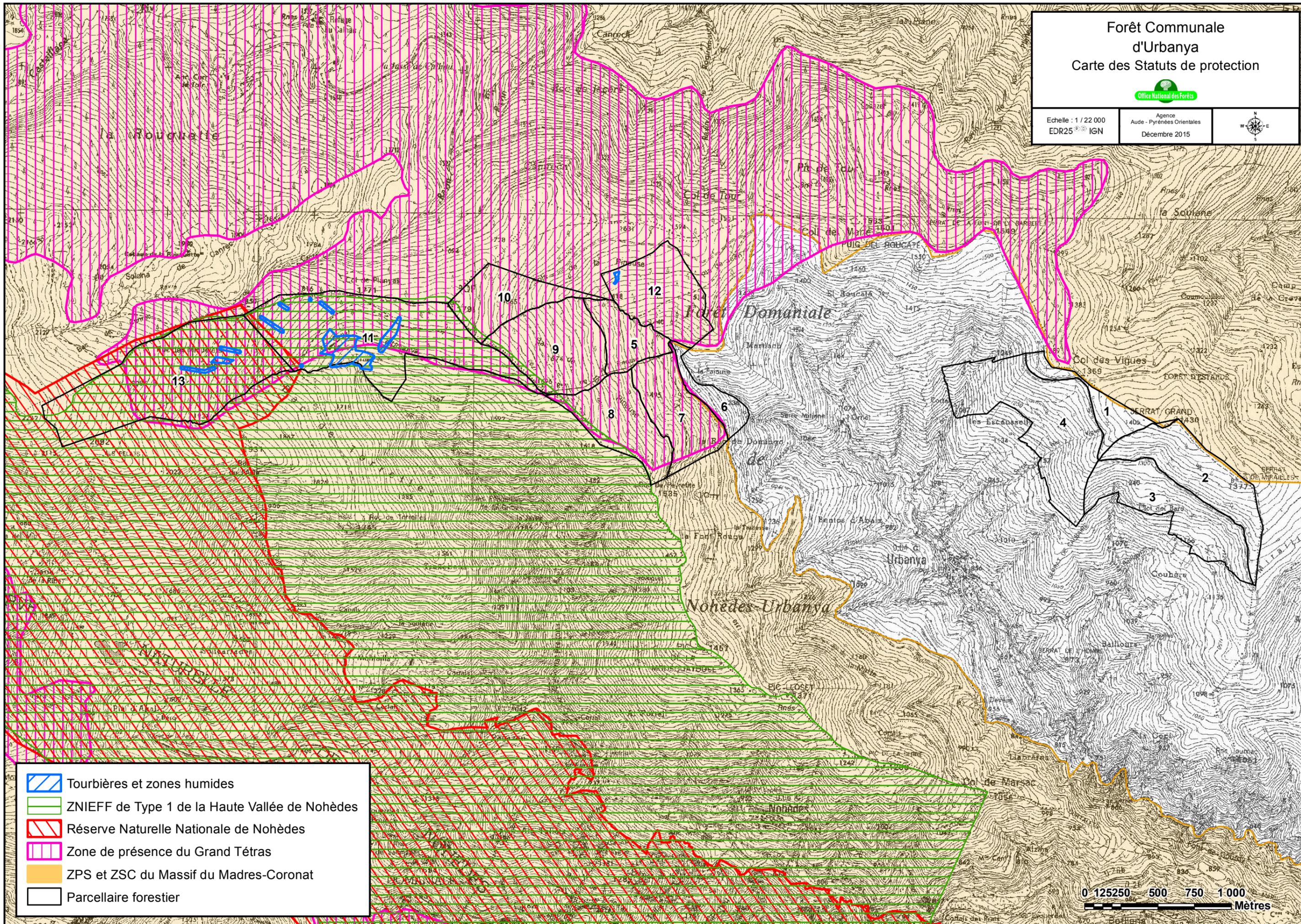


# Forêt Communale d'Urbanya Carte des Statuts de protection



Echelle : 1 / 22 000  
EDR25 IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Décembre 2015



-  Tourbières et zones humides
-  ZNIEFF de Type 1 de la Haute Vallée de Nohèdes
-  Réserve Naturelle Nationale de Nohèdes
-  Zone de présence du Grand Tétrás
-  ZPS et ZSC du Massif du Madres-Coronat
-  Parcellaire forestier

0 125250 500 750 1 000  
Mètres

Forêt Communale  
d'Urbanya  
Carte des habitats naturels



Echelle : 1 / 12 000  
EDR25 IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Novembre 2015



Descriptions reprises par  
la Réserve en 2014-2015

13

11

10

12

5

8

7

6

-  Périimètre forestier
-  Parcellaire forestier
- Habitats présents en forêt communale (Code Natura 2000)**
-  4030 : Landes sèches européennes
-  4060 : Landes à Rhododendron
-  5120 : Landes à Genêt purgatif
-  6170 : Pelouses calcaires alpines et subalpines
-  6230 : Gazons à Nard raide et groupements apparentés
-  6520 : Prairies de fauche de montagne
-  7110 : Tourbières hautes actives
-  9430 : Forêts pyrénéennes de pins de montagne à rhododendron
-  4060 & 6170
-  4060 & 6230
-  5120 & 6520
-  6230 & 6410 : 6230 et Prairies à Molinie
-  6230 & 7110

Sources :  
DOCOB Madres-Coronat 2006  
Complément ONF 2015



NATURE

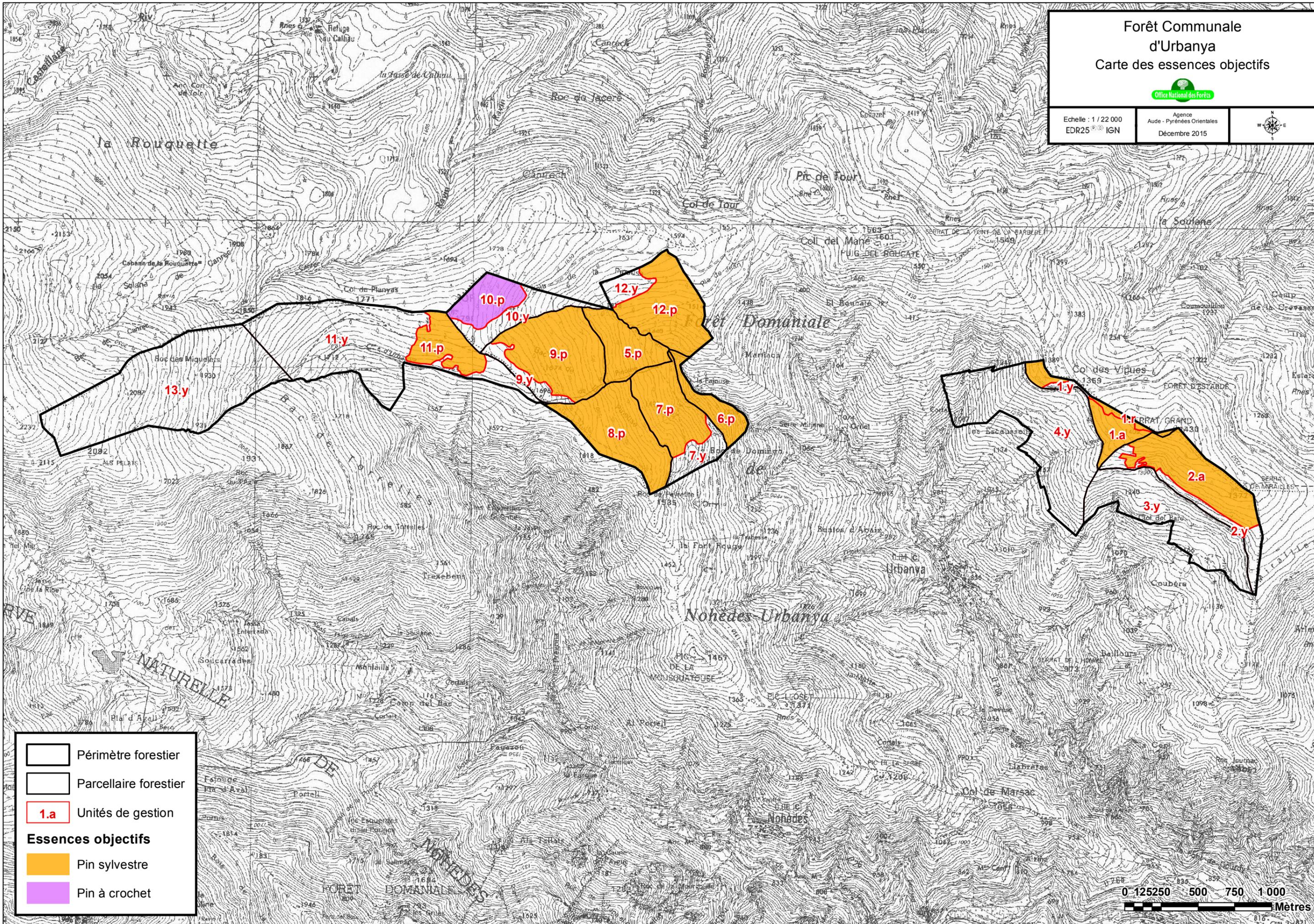
MOUSQUATOUSE

Forêt Communale  
d'Urbanya  
Carte des essences objectifs



Echelle : 1 / 22 000  
EDR25 IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Décembre 2015



	Périmètre forestier
	Parcellaire forestier
	Unités de gestion
<b>Essences objectifs</b>	
	Pin sylvestre
	Pin à crochet



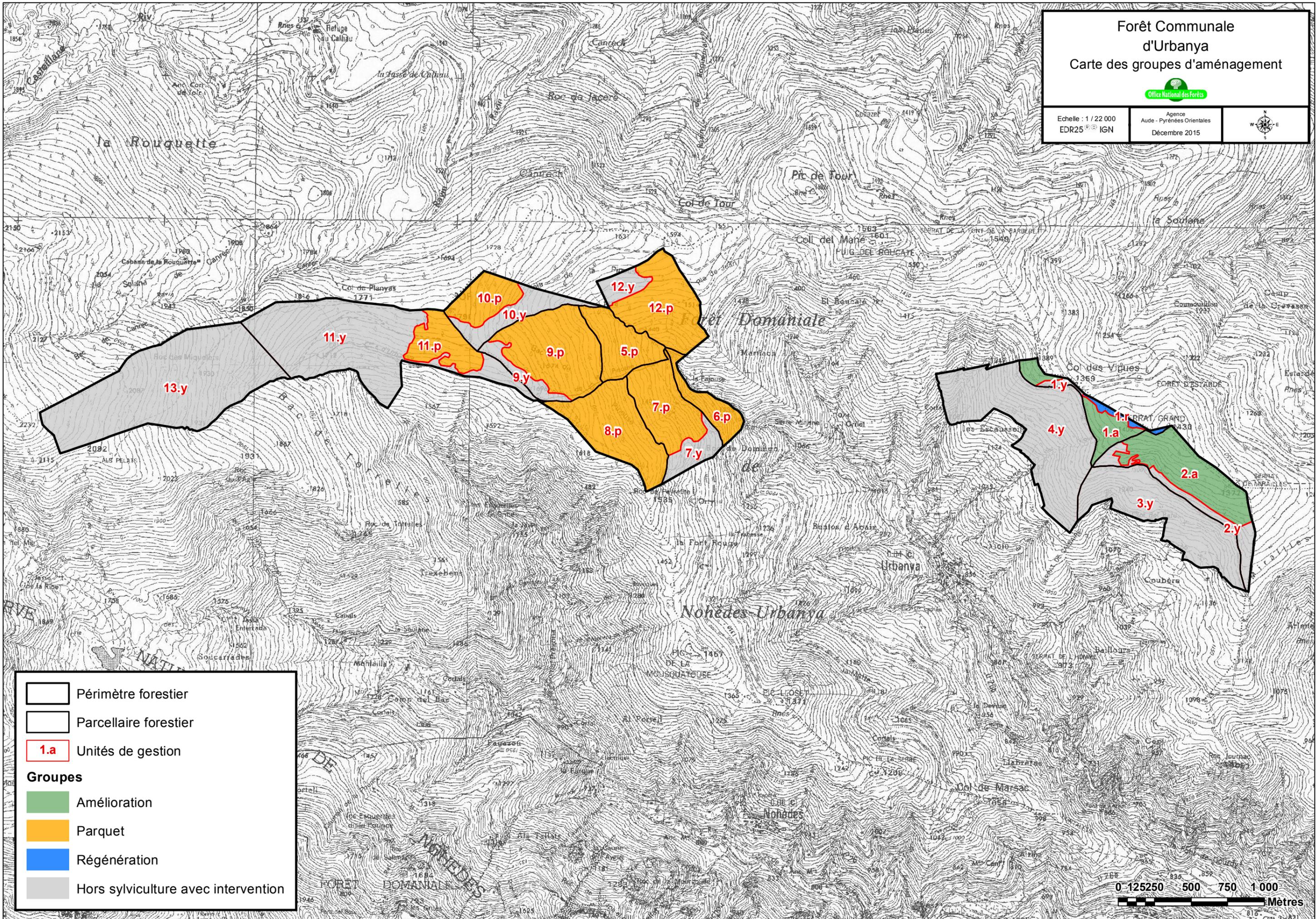
# Forêt Communale d'Urbanya

## Carte des groupes d'aménagement



Echelle : 1 / 22 000  
EDR25 IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Décembre 2015



	Périmètre forestier
	Parcellaire forestier
	Unités de gestion
<b>Groupes</b>	
	Amélioration
	Parquet
	Régénération
	Hors sylviculture avec intervention

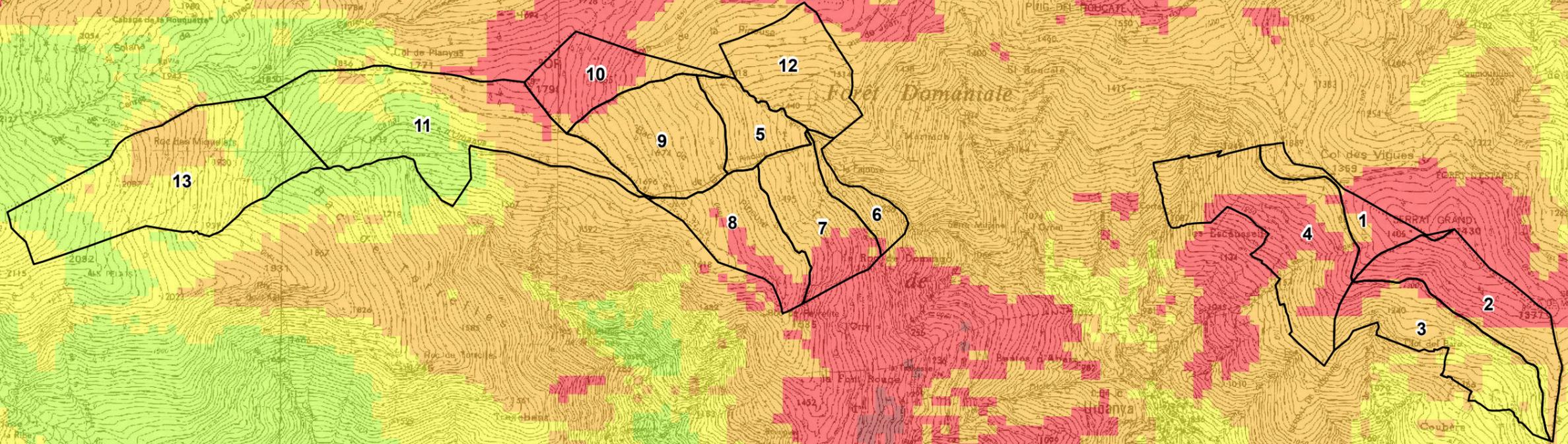


Forêt Communale  
d'Urbanya  
Carte de l'Aléa Incendie



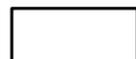
Echelle : 1 / 25 000  
EDR25 © IGN

Agence  
Aude - Pyrénées Orientales  
Septembre 2015



**Aléa feu de forêt**

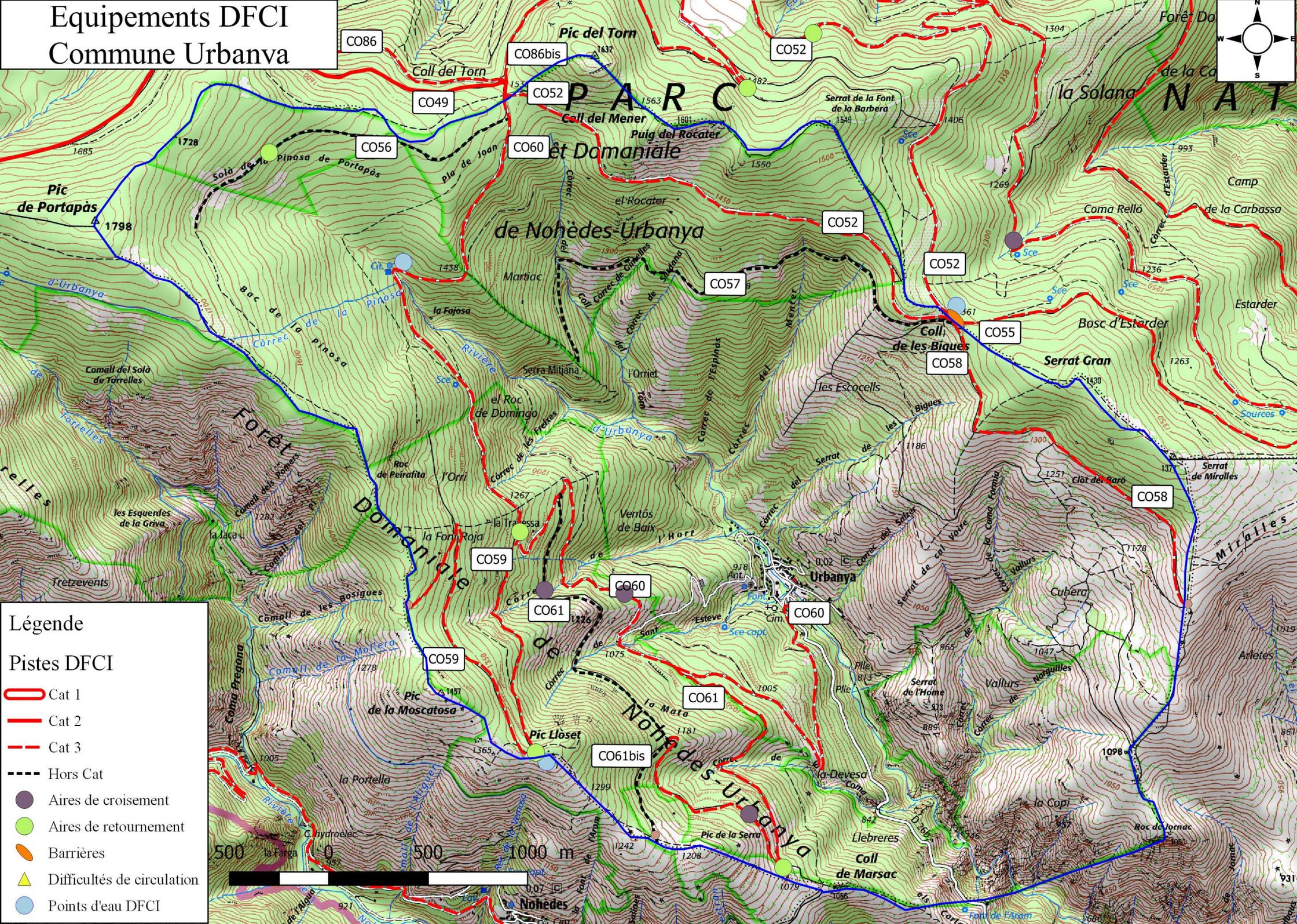
-  Très faible
-  Faible
-  Modéré
-  Elevé
-  Très élevé

 Parcellaire forestier

Source : P.P.R.I.F. 66

0 125 250 500 750 1 000  
Mètres

# Equipements DFCI Commune Urbanva



### Légende

#### Pistes DFCI

- Cat 1
- Cat 2
- Cat 3
- Hors Cat

#### Autres symboles

- Aires de croisement
- Aires de retournement
- Barrières
- Difficultés de circulation
- Points d'eau DFCI





Vulnérabilité naturelle : Aucune 0 \* 1 Protection effective : Minimale 2 \* 1

Menaces anthropiques : Aucune 0 \* 1

BESOIN EN PROTECTION \* \* Total : 4 / 12

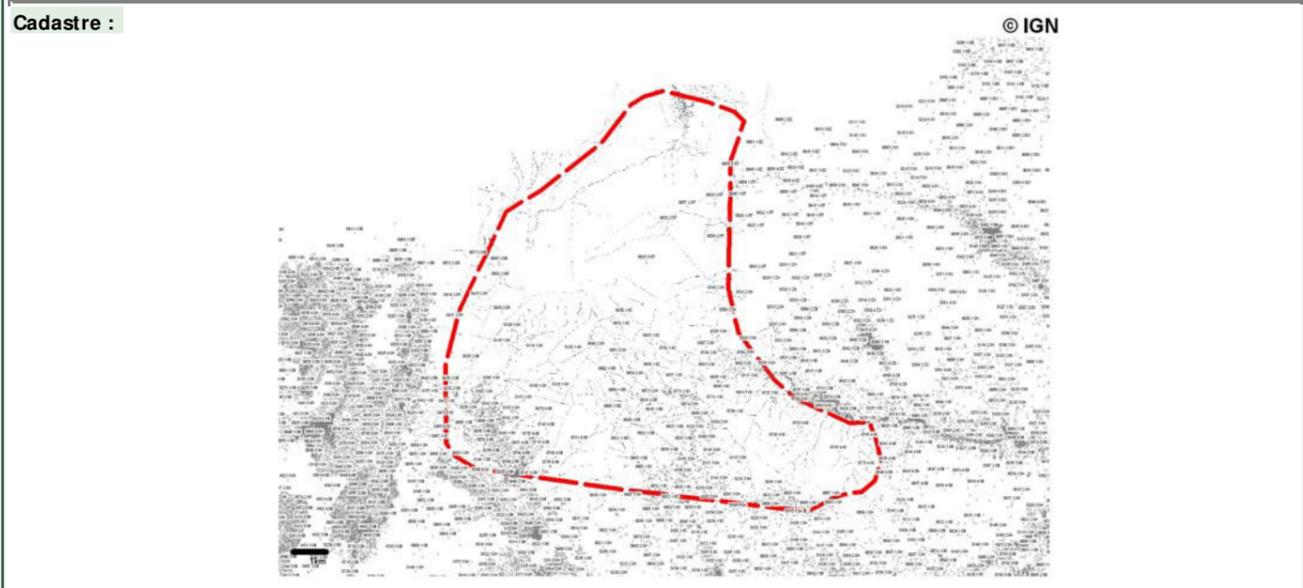
**Statut :** Protection physique : Non Protection juridique : Oui

**Nom du propriétaire :** Propriétaires multiples **Nom du gestionnaire :** Gestionnaires multiples

**Statut :** Anonyme **Statut :** Anonyme

Anonyme Anonyme

**Commentaire sur la protection :** Une partie du site est localisée dans les réserves naturelles de Nohèdes et de Jujols.



REFERENCES CHOISIES

**Bibliographie (voir la liste bibliographique pour les références complètes) :**

LRO-0435B	Calvet M.	Morphogenèse d'une montagne méditerranéenne : les Pyrénées orientales	01/01/1996
LRO-0979B	Denèle Y., Olivier P., Gleizes G.	Progressive deformation of a zone of magma transfer in a transpressional regi	01/01/2008
LRO-0936B	Guitard G., Laumonier B., Autran A	Notice explicative, feuille de Prades, (1095)	01/01/1998
LRO-0978B	Lagasquie J.J., Marre J., Godard A.	Cartographie géomorphologique du Querigut et du Madres (Pyrénées orientales	01/01/1982
LRO-0976B	Laumonier B., Aurejac J.B., Gleizes	Le complexe granitique du Querigut (Pyrenees, France) re(examiné par la tech	01/01/2004
LRO-0975B	Raymond D., Marre J.	Les septa métasédimentaires du pluton granitique de Quérigut (Pyrénées, Fran	01/01/1988
LRO-0977B	Roberts Malcom P., Pin C., Clemen	Petrogenesis of mafic to felsic plutonic rock associations; the calc-alkaline Queri	01/01/2000
LRO-0974B	Soula J.C.	Characteristics and mode of emplacement of gneiss domes and plutonic domes	01/01/1982

**Sites du pré-inventaire en relation :**

LRO-2073	Jasse de Calhau	Public	Géosite
LRO-2016	Massif du pic Carlit	Public	Géosite
LRO-2003	Vallée de la Têt	Public	Géosite
LRO-2055	Vallée de la Grave amont	Public	Géosite
LRO-2010	Massif du Canigou	Public	Géosite

AUTEUR(S) DES RENSEIGNEMENTS Date de création de la fiche : 25/03/2009

M. <b>CALVET</b>	Marc	LRO0012A	Qualité : Professeur Université
Organisme : Université de Perpignan			
Mme <b>MOIGNE</b>	Anne-Marie	LRO0019A	Qualité : Maître de conférence
Organisme : MNHN - CERP			
Mlle <b>BAI LLET</b>	Laura	LRO0023A	Qualité : Géologue
Organisme : BRGM			

Public

LRO-2074

Site naturel de surface :

Plutonisme

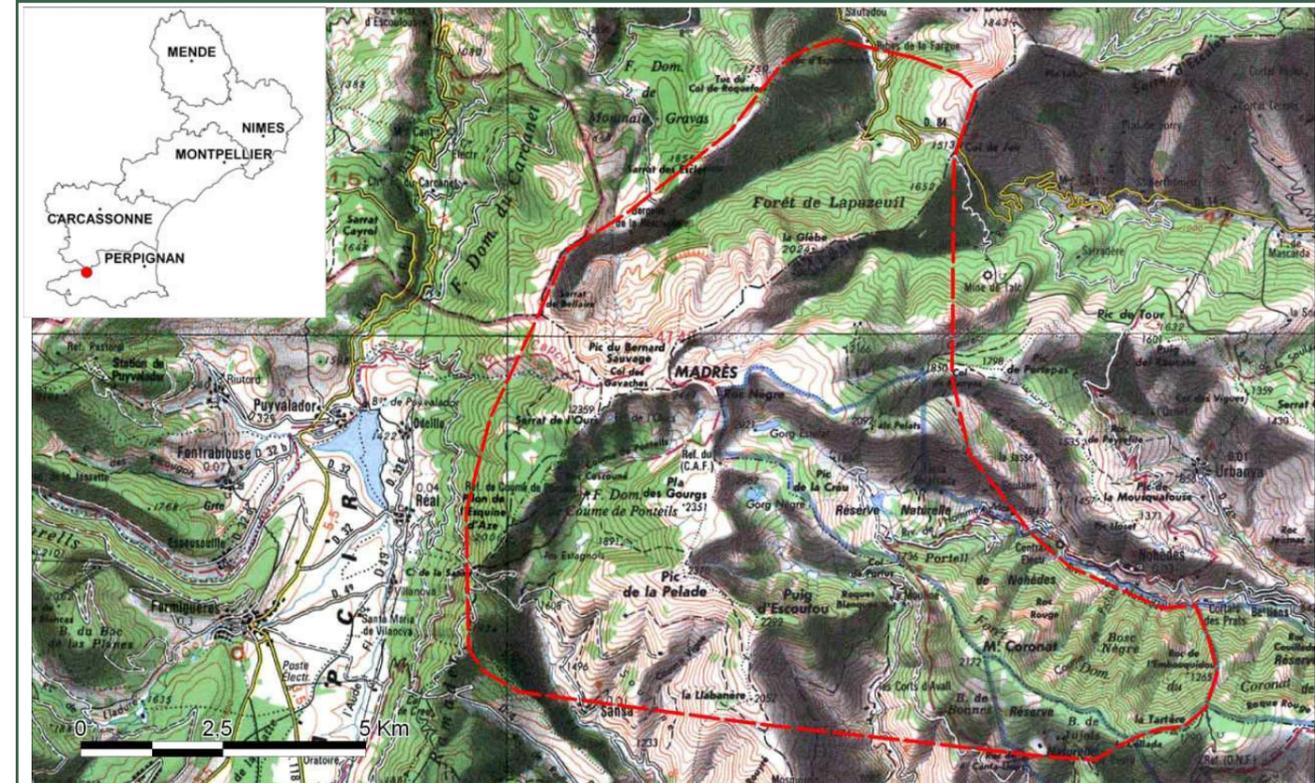
Géosite

intérêt patrimonial

\* \*

## Granitoïdes hercyniens au dôme du Madrès

LOCALISATION



**Département(s) :**

11 Aude  
66 Pyrénées-orientales

**Commune(s) :**

11047 BOUSQUET(LE)  
11104 COUNOZOULS  
11127 ESCOULOUBRE  
66090 JUJOLS  
66119 MOSSET  
66125 OLETTE  
66128 OREILLA  
66154 PUYVALADOR  
66159 REAL  
66191 SANSA  
66122 NOHEDES

**Coordonnées des noeuds d'emprise du site :**

Ordre	X(Lambert2e)	Y(Lambert2e)
1	584466	1732121
2	584466	1744760
3	597660	1744760
4	597660	1732121

**Précision :** Métrique  
**Origine :** carte au 1/100 000  
**Superficie :** 96,74 km<sup>2</sup>

**Cartes concernées (Cartes topographiques © IGN / Cartes géologiques © BRGM) :**

2249ET	FONT-ROMEJ.CAPCI R	1088	AX-LES-THERMES
2248ET	AXAT.QUERIGUT.GORGES DE L'AUDE	1089	ST-PAUL-DE-FENOUILLET
2348ET	PRADES.SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	1094	MONT-LOUIS
2348E	SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	1095	PRADES
2249E	MONT-LOUIS.FONT-ROMEJ		
2248O	AX-LES-THERMES		
2349E	PRADES.MASSIF DU CANIGOU		

CONDITION D'ACCES

**Accessibilité :** Facile et Réglementée **Payant :** Non **Autorisation préalable :** Non **Ouverture :** Annuelle

**Itinéraires :** A partir de Perpignan prendre la N116 jusqu'à Olette. A Olette prendre la D4 en direction d'Evol et remonter jusqu'au col de Portus. Des sentiers de randonnées permettent d'accéder au Madrès.

**Description physique :** Situé sur la bordure SE du massif granitique de Quérigut, le Madrès culmine à 2469 m et domine la vallée de la Têt et le Conflent. Le massif présente des paysages variés avec de multiples modelés: plas, cirques glaciaires, moraines.

# GEOLOGIE

**Code GI LGES:** B Géomorphologique, Grotte, Volcans, Cascades, Paysage, Forme d'érosion, Fijords, Karst

## Unité litho-tectonique :

Massif paléozoïque du Madres

## Phénomène géologique :

Intrusion magmatique

## Niveau stratigraphique du phénomène M Années :

Voir échelle stratigraphique page 3

### Le plus ancien :

Pléistocène moyen 1

### Le plus récent :

Pléistocène supérieur 0

## Niveau stratigraphique du terrain : M Années :

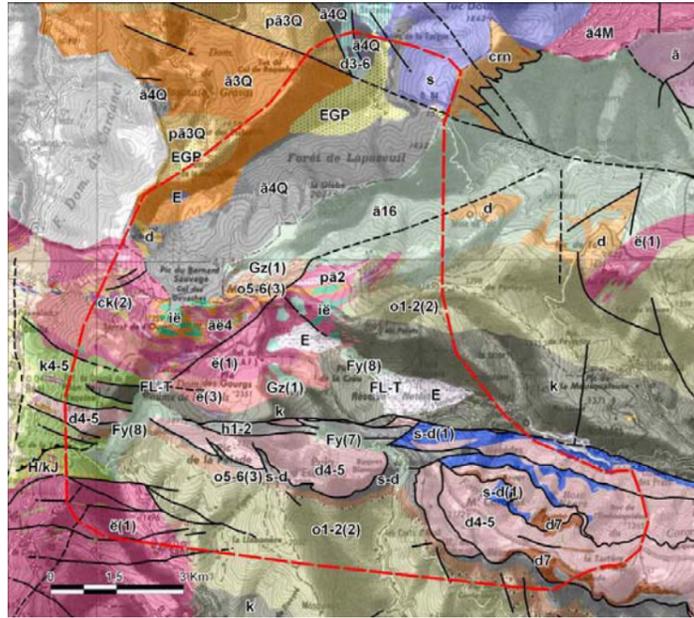
Voir échelle stratigraphique page 3

### Le plus ancien :

Cambrien inférieur 542

### Le plus récent :

Pléistocène 0



## Description géologique :

Dans le site du Madres affleurent les granitoïdes de Quérigut-Millas datés de 307 Ma (granite, granodiorite, tonalite, monzogranite) intrusifs dans le Groupe de Canaveilles du Cambrien inférieur. Ces faciès sont caractérisés par une très grande richesse en enclaves basiques magmatiques et la présence de très petits fragments dispersés de ces enclaves. Ils renferment également des niveaux plus conséquents gabbroïques et dioritiques. Au Sud, la zone de cisaillement de Mérens tardi-hercynienne à composante dextre limite les formations paléozoïques du synclinal de Villefranche. Ce géomorphosite à l'échelle d'un massif offre une géométrie très pédagogique : hautes surfaces d'érosion (portant le tor granitique spectaculaire de la Rouquette) entaillées par tout un feston de cirques glaciaires aux parois rocheuses et prolongées par des vallées rayonnantes avec fronts morainiques bien conservés (complexe de Nohèdes en particulier, mais aussi celui du col de Jau avec ses trois générations de moraines, dont 2 sont clairement superposées dans la carrière de talc du Callau). La surface d'érosion a fait à la Rouquette l'objet d'une datation par thermochronologie basse température (Traces de fission et âge hélium dans l'apatite). Par ailleurs, le site revêt un intérêt hydrogéologique avec un système karstique qui se développe dans les calcaires dévoniens avec pertes et résurgences (vallée de Sansa

## INTERET PATRIMONIAL

Total : 27 / 48

**Intérêt(s) géologique(s) principal(aux) :** Certain intérêt 2\*4

Plutonisme

Le dôme du Madres constitué de granite, monzonite, granodiorite est connu pour sa grande richesse en enclaves basiques.

### Intérêts géologiques secondaires :

Certain intérêt 2\*3

Géomorphologie

Hydrogéologie

Tectonique

### Intérêts pédagogiques :

Fort intérêt 3\*3

Pour tous publics

### Intérêts annexes :

Faune

Flore

**Intérêt pour l'histoire de la géologie :** Pas d'intérêt 0\*2 Pas d'intérêt évident.

**Conservation :** Bien conservé 2\*2 Bon état général

**Rareté :** Départementale 0\*2

**Intérêt touristique et économique :** Randonnée pédestre, à ski ou en raquettes.

# COUPE ET LOG GEOLOGIQUES

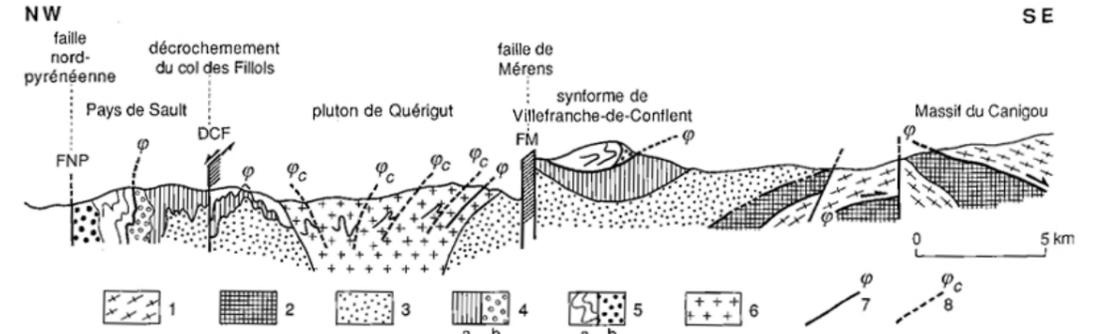


Fig. 11.22. Coupe schématique NW-SE, de la Faille nord-pyrénéenne au Canigou, d'après D. Raymond et J. Marre (1988).  
Unité tectonique inférieure : 1 : gneiss du Canigou ; 2 : Cambrien métamorphique ; 3 : Cambro-Ordovicien ; 4 : (a) Silurien-Dévonien, (b) Carbonifère inférieur.  
Unité tectonique supérieure : 5 : (a) Silurien-Dévonien, (b) Carbonifère inférieur ; 6 : pluton de Quérigut ; 7 : principaux chevauchements ; 8 : cisaillements liés à la mise en place du granite. FNP, DCF, FM : voir fig. 11.18.

Coupe schématique NW-SE depuis la faille Nord Pyrénéenne jusqu'au massif du Canigou (Raymond et Marre, 1988).

## ICONOGRAPHIE



Cirque glaciaire de l'étang Estelat (a). Front glaciaire de Nohèdes (vallum sous la forêt et ceinturant le lac), au-dessus massif boisé du Coronat dans les calcaires dévoniens (b). Enclaves microgrenues basiques orientées (c) (clichés BRGM/DREAL).